

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

Chair:

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

Tuesday, June 17, 2014
Wednesday, June 18, 2014

Issue No. 18

First (final) meeting on:

Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act
and to make consequential amendments to other Acts

First (final) meeting on:

Bill S-218, An Act respecting
National Fiddling Day

INCLUDING:

THE TWELFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-24)
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-218)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET DE
LA TECHNOLOGIE

Président :

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Le mardi 17 juin 2014
Le mercredi 18 juin 2014

Fascicule n° 18

Première (dernière) réunion :

Le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi
sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence

Première (dernière) réunion :

Le projet de loi S-218, Loi instituant la Journée
nationale du violon traditionnel

Y COMPRIS :

LE DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-24)
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-218)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND
TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*
The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin) Chaput Cordy	Enverga Merchant Nancy Ruth Seidman
* Cowan (or Fraser) Eaton	Seth Stewart Olsen

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Merchant replaced the Honourable Senator Munson (*June 18, 2014*).

The Honourable Senator Chaput replaced the Honourable Senator Hubley (*June 18, 2014*).

The Honourable Senator Demers was removed from the membership of the committee, replacement pending (*June 18, 2014*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Chaput (*June 17, 2014*).

The Honourable Senator Demers was added to the membership of the committee (*June 17, 2014*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Lang (*June 12, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET
DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie
Vice-président : L'honorable Art Eggleton, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin) Chaput Cordy	Enverga Merchant Nancy Ruth Seidman
* Cowan (ou Fraser) Eaton	Seth Stewart Olsen

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Merchant a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 18 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Chaput a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 18 juin 2014*).

L'honorable sénateur Demers a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 18 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénatrice Chaput (*le 17 juin 2014*).

L'honorable sénateur Demers a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 17 juin 2014*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 12 juin 2014*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, April 29, 2014:

Second reading of Bill S-218, An Act respecting National Fiddling Day.

The Honourable Senator Hubley moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Hubley moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, June 17, 2014:

Second reading of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Wallace, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Rivard, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 29 avril 2014 :

Deuxième lecture du projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel.

L'honorable sénatrice Hubley propose, appuyée par l'honorable sénatrice Stewart Olsen, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Hubley propose, appuyée par l'honorable sénatrice Stewart Olsen, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 17 juin 2014 :

Deuxième lecture du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénatrice Eaton propose, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Eaton propose, appuyée par l'honorable sénateur Rivard, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 17, 2014
(39)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 7:01 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cordy, Demers, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Hubley, Munson, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (12).

In attendance: Julie Béchar, Analyst, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, June 3, 2014, the committee began its study of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts.

The chair asked whether the committee shall proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that the committee defer clause-by-clause consideration of the bill and that it conduct further hearings and receive more input from Canadians across this country.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

NAYS

The Honourable Senators

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts, on division.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

The chair asked whether clause 3 shall carry.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 17 juin 2014
(39)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 19 h 1, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cordy, Demers, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Hubley, Munson, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth et Stewart Olsen (12).

Également présente : Julie Béchar, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 juin 2014, le comité entreprend son étude sur le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence.

Le président demande si le comité doit amorcer l'étude article par article du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose que le comité reporte l'étude article par article et qu'il tienne d'autres audiences à travers le pays afin de recueillir les avis d'un plus grand nombre de Canadiens.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

CONTRE

Les honorables sénateurs

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence, avec dissidence.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Le président demande si l'article 3 est adopté.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that Bill C-24, in clause 3, be amended by deleting lines 7 to 22 on page 11 and by deleting lines 31 and 32 on page 14.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

NAYS

The Honourable Senators

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that Bill C-24, in clause 3, be amended:

(a) by replacing line 23 on page 11 with the following:

“(d) if under 55 years of age at the date of his”; and,

(b) by replacing line 27 on page 11 with the following:

“(e) if under 55 years of age at the date of his”.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

NAYS

The Honourable Senators

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that Bill C-24, in clause 3, be amended by adding after line 4 on page 12 the following:

“(1.011) For the purposes of paragraph (1)(c), for every day during which the person was resident in Canada before his or her lawful admission to Canada for permanent residence the person shall be deemed to have accumulated one-half of a day of physical presence in Canada.”.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

NAYS

The Honourable Senators

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose que le projet de loi C-24, soit modifié à l'article 3, par suppression des lignes 11 à 26, page 11, et par suppression des lignes 26 et 27, page 14.

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

CONTRE

Les honorables sénateurs

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose que le projet de loi C-24, soit modifié à l'article 3 :

a) par substitution, à la ligne 27, page 11, de ce qui suit :

« d) si elle a moins de 55 ans à la date de sa »;

b) par substitution, à la ligne 30, page 11, de ce qui suit :

« e) si elle a moins de 55 ans à la date de sa ».

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

CONTRE

Les honorables sénateurs

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose que le projet de loi C-24, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 4, page 12, de ce qui :

« (1.011) Pour l'application de l'alinéa (1)c), il est compté un demi-jour de présence effective au Canada pour chaque jour de résidence au Canada de la personne avant son admission à titre de résident permanent. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

CONTRE

Les honorables sénateurs

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

It was agreed that clause 3 carry, on division.

With leave, it was agreed that the committee group clauses 4-7.

It was agreed that clauses 4-7 carry, on division.

The chair asked whether clause 8 shall carry.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that Bill C-24, in clause 8, be amended by adding after line 5 on page 25 the following:

“10.61 An appeal lies to the Federal Court from any decision of the Minister made under section 10.”.

After debate, the question being put on the motion, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

NAYS

The Honourable Senators

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

It was agreed that clause 8 carry, on division.

With leave, it was agreed that the committee group clauses 9-26.

It was agreed that clauses 9-26 carry, on division.

With leave, it was agreed that the committee group clauses 27-46.

It was agreed that clauses 27-46 carry, on division.

It was agreed that clause 1 carry, on division.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

The chair asked whether the committee wished to append any observations to its report on the bill.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved that the following observation be appended to the report:

“Since citizenship application fees can be onerous for low income families the Minister should consider creating a procedure of reducing or waiving fees for low income permanent residents that are applying to become citizens.”.

It was agreed that the observation be appended to the committee’s report on the bill.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve any minor changes that may be needed to be made to the observation.

It was agreed that the chair report Bill C-24 with observations, to the Senate, on division.

Il est convenu d’adopter l’article 3, avec dissidence.

Avec permission, il est convenu de grouper les articles 4 à 7.

Il est convenu d’adopter les articles 4 à 7, avec dissidence.

Le président demande si l’article 8 est adopté.

L’honorable sénateur Eggleton, C.P., propose que le projet de loi C-24, à l’article 8, soit modifié par adjonction, après la ligne 5, page 25, de ce qui suit :

« 10.61 Est susceptible d’appel devant la Cour fédérale la décision du ministre prise aux termes de l’article 10. »

Après débat, la motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant :

POUR

Les honorables sénateurs

Cordy, Eggleton, Hubley, Munson — 4

CONTRE

Les honorables sénateurs

Demers, Eaton, Enverga, Nancy Ruth, Seidman,
Seth, Stewart Olsen — 7

Il est convenu d’adopter l’article 8, avec dissidence.

Avec permission, il est convenu de grouper les articles 9 à 26.

Il est convenu d’adopter les articles 9 à 26, avec dissidence.

Avec permission, il est convenu de grouper les articles 27 à 46.

Il est convenu d’adopter les articles 27 à 46, avec dissidence.

Il est convenu d’adopter l’article 1, avec dissidence.

Il est convenu d’adopter le titre.

Il est convenu d’adopter le projet de loi, avec dissidence.

Le président demande si le comité souhaite annexer des observations à son rapport sur le projet de loi.

L’honorable sénateur Eggleton, C.P., propose d’annexer l’observation suivante au rapport :

« Étant donné que les frais de demande de citoyenneté peuvent être coûteux pour les familles à faible revenu, le ministre devrait envisager de créer une mesure de réduction ou d’exemption des frais à l’intention des résidents permanents à faible revenu qui présentent une demande de citoyenneté. »

Il est convenu d’annexer l’observation au rapport du comité sur le projet de loi.

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver les changements mineurs nécessaires à l’observation.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi C-24, avec observations, au Sénat, avec dissidence.

At 7:56 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 18, 2014
(40)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:35 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, P.C., Enverga, Merchant, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (11).

Other senator present: The Honourable Senator Hubley (1).

In attendance: Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Service.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 29, 2014 the committee began its study of Bill S-218, An Act respecting National Fiddling Day.

WITNESSES:

The Honourable Senator Elizabeth Hubley, sponsor of the bill.

As individuals:

Sherry Johnson, Professor, York University;

Kelli Trottier, Musician;

Ivan Hicks, Fiddler;

Calvin Vollrath, Fiddler.

The chair made a statement.

The Honourable Senator Hubley and Ms. Johnson each made a statement. Ms. Trottier, Mr. Hicks and Mr. Vollrath each made a statement and demonstrated styles of Canadian fiddle music. Together, the witnesses answered questions.

At 5:19 p.m., it was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of S-218, An Act respecting National Fiddling Day.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed

À 19 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 18 juin 2014
(40)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 35, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Chaput, Cordy, Eaton, Eggleton, C.P., Enverga, Merchant, Nancy Ruth, Ogilvie, Seidman, Seth and Stewart Olsen (11).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Elizabeth Hubley (1).

Également présente : Sonya Norris, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 29 avril 2014, le comité entreprend son étude sur le projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel.

TÉMOINS :

L'honorable sénatrice Elizabeth Hubley, marraine du projet de loi.

À titre personnel :

Sherry Johnson, professeure, Université York;

Kelli Trottier, musicienne;

Ivan Hicks, violoneux;

Calvin Vollrath, violoneux.

La présidence prend la parole.

L'honorable sénatrice Hubley et Mme Johnson font chacune une déclaration. Mme Trottier, M. Hicks et M. Vollrath font chacun une déclaration et montrent des styles de violon traditionnel canadiens. Ensemble, les témoins répondent aux questions.

À 17 h 19, il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption du préambule.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 1 carry.

The chair asked whether the preamble shall carry.

The Honourable Senator Stewart Olsen moved that Bill S-218 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 14 with the following:

“history of fiddle music, and in honour of Antonio”.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the preamble, as amended, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that no observations be appended to the report on the bill.

It was agreed that the chair report Bill S-218, as amended, to the Senate.

At 5:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Le président demande si préambule est adopté.

L'honorable sénateur Stewart Olsen propose que le projet de loi S-218 soit modifié dans le préambule, à la page 1, par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

« Antonio Stradivari ».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu d'adopter le préambule, tel qu'amendé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu qu'aucune observation ne soit annexée au rapport sur le projet de loi.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi S-218, tel qu'amendé, au Sénat.

À 17 h 22, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jessica Richardson

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Wednesday, June 18, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, June 17, 2014, examined the said bill and now reports the same without amendment but with an observation which is appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

KELVIN K. OGILVIE

Chair

OBSERVATION

**to the Twelfth Report of the
Standing Senate Committee on
Social Affairs, Science and Technology**

Since citizenship application fees can be onerous for low income families the Minister should consider creating a procedure of reducing or waiving fees for low income permanent residents that are applying to become citizens.

Thursday, June 19, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-218, An Act respecting National Fiddling Day, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, April 29, 2014, examined the said bill and now reports the same with the following amendment:

Preamble, page 1: Replace line 14 with the following:

“history of fiddle music, and in honour of Antonio”.

Respectfully submitted,

Le président,

KELVIN K. OGILVIE

Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mercredi 18 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

DOUZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 17 juin 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec une observation qui est annexée au présent rapport.

Respectueusement soumis,

OBSERVATION

**annexée au douzième rapport du
Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences et de la technologie**

Étant donné que les frais de demande de citoyenneté peuvent être coûteux pour les familles à faible revenu, le ministre devrait envisager de créer une mesure de réduction ou d'exemption des frais à l'intention des résidents permanents à faible revenu qui présentent une demande de citoyenneté.

Le jeudi 19 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 29 avril 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport avec la modification suivante :

Préambule, page 1 : Remplacer la ligne 19 par ce qui suit :

« Antonio Stradivari; ».

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 17, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 7:01 p.m., for the clause-by-clause consideration of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Kelvin Ogilvie, a senator from Nova Scotia and chair of the committee. I invite my colleagues to introduce themselves.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto and deputy chair of the committee.

Senator Cordy: I'm Jane Cordy, a senator from Nova Scotia.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley, senator from Prince Edward Island.

Senator Munson: Jim Munson, Ontario.

Senator Enverga: Tobias Enverga, Ontario.

Senator Demers: Jacques Demers, Quebec.

Senator Seth: Asha Seth, Toronto.

Senator Nancy Ruth: Nancy Ruth, Ontario.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Toronto.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

Senator Seidman: I'm Judith Seidman from Montreal, Quebec.

The Chair: Thank you, colleagues. We are here this evening dealing with the document the Senate has referred to us, and that is Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts.

The agenda calls for one item, and that is clause-by-clause consideration of this bill. I would advise the committee that we have officials in the audience who are prepared to answer questions, should questions arise that are in their areas.

From Citizenship and Immigration Canada, we welcome Nicole Girard, Director General, Citizenship and Multiculturalism Branch; Alexandra Hiles, Acting Director,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 19 h 1, pour faire l'étude article par article du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie, sénateur de la Nouvelle-Écosse et président du comité. J'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto et vice-président du comité.

La sénatrice Cordy : Je m'appelle Jane Cordy, sénatrice de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Hubley : Elizabeth Hubley, sénatrice de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Munson : Jim Munson, de l'Ontario.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

Le sénateur Demers : Jacques Demers, du Québec.

La sénatrice Seth : Asha Seth, de Toronto.

La sénatrice Nancy Ruth : Nancy Ruth, de l'Ontario.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de Toronto.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Seidman : Je m'appelle Judith Seidman, je suis de Montréal, au Québec.

Le président : Merci. Nous sommes ici, ce soir, pour étudier le document que le Sénat nous a renvoyé, c'est-à-dire le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence.

Le programme de la réunion n'a qu'un seul point, soit l'étude article par article du projet de loi. J'informe les membres du comité que nous avons des fonctionnaires dans l'auditoire qui sont disposés à répondre à nos questions, pour peu qu'elles portent sur leur domaine de spécialité.

De Citoyenneté et Immigration Canada, nous accueillons Nicole Girard, directrice générale, Direction du programme de la Citoyenneté et du Multiculturalisme; Alexandra Hiles, directrice

Citizenship Program Delivery and Promotion; and Mary-Ann Hubers, Former Acting Director, Legislation and Program Policy, Citizenship and Multiculturalism Branch.

From Justice Canada, we have Karen Hamilton, Counsel.

Thank you, officials, for being here and being prepared to assist us, if necessary, this evening. Without further ado, I will take us to the subject of the agenda for tonight. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of the subject matter of Bill C-24, An Act to amend the Citizenship Act and to make consequential amendments to other Acts?

Senator Eggleton: Yes. If I could speak to that, we did agree we would do clause-by-clause consideration tonight, but I think we've heard a lot of evidence over the last while from people who were witnesses before our committee about many of the difficulties with this bill. I think this bill is headed nowhere, even if it's passed. It's going to go to the Supreme Court of Canada. We already know that it's going to be challenged. We heard today from our foremost constitutional expert, Senator Joyal, about this matter. I think that's really misleading the citizens of this country and it is wasting a lot of time.

We would be better off trying to come to grips with the needed changes of this bill so that it can work. There are some good provisions in it, and with a few other changes it can work a lot better than it will.

I don't know what it is; I don't know whether the government just decides on a path it wants to go on or whether officials are leading them down the garden path with their advice, but we've seen so many bills end up at the Supreme Court of Canada. It is not good for this country to have that happen. I'd rather we take more time, try to sort these things out and see what we can do to improve this bill.

I would add that the revocation clauses, the language issues, the fees and some of the other things need to have further attention. I welcome other responses from committee members as to how we should proceed.

The Chair: Thank you, senator. You had a very impressive speech in that regard in the chamber.

Senator Eaton, you spoke in favour of the bill today with a very well-articulated speech. Would you like to comment?

Senator Eaton: I have to disagree with my honourable colleague. I felt this bill was thoroughly thought out. I think there are certain steps for every step along the way. The officials presented it very well. Anybody facing revocation of their citizenship has the court system to fall back on. I strongly disagree with you.

par intérim, Prestation du programme de la citoyenneté et promotion, et Mary-Ann Hubers, anciennement directrice intérimaire, Législation et politique du programme, Direction du programme de la Citoyenneté et du Multiculturalisme.

De Justice Canada, nous accueillons Karen Hamilton, avocate.

Mesdames les fonctionnaires, merci d'être ici ce soir et d'être prêtes à nous prêter main-forte si l'occasion se présente. Sans plus tarder, je vais m'attaquer au seul point à l'ordre du jour de notre réunion. Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence?

Le sénateur Eggleton : Oui. À propos de cela, nous avons effectivement convenu de faire l'étude article par article ce soir, mais je crois que nous avons entendu beaucoup de témoins exposer les nombreuses difficultés du projet de loi. Même si le projet de loi est adopté, je crois qu'il n'ira nulle part, si ce n'est en Cour suprême. Nous savons déjà qu'il sera remis en question. Notre plus éminent constitutionnaliste, le sénateur Joyal, nous a parlé de cela pas plus tard qu'aujourd'hui. Je crois que ces mesures législatives sont très déroutantes pour les citoyens du pays et qu'elles nous font perdre beaucoup de temps.

Nous serions mieux avisés de nous attaquer aux modifications qui doivent être apportées à ce projet de loi pour qu'il fonctionne. Certaines dispositions méritent d'être gardées, et quelques modifications additionnelles pourraient le rendre tellement meilleur que ce qu'il est dans sa forme actuelle.

Je ne sais pas ce qui se passe. Je ne sais pas si c'est le gouvernement qui décide d'une orientation donnée ou si ce sont les fonctionnaires qui le mènent sur une voie douteuse avec leurs conseils, mais nous avons vu tellement de projets de loi aboutir en Cour suprême. Ce n'est pas une bonne chose pour le pays. Je préférerais que nous prenions plus de temps pour essayer de mettre de l'ordre là-dedans et de voir comment le projet de loi pourrait être amélioré.

J'ajouterais que les articles sur les révocations, les questions de langue, les droits et sur quelques autres aspects méritent plus d'attention. Je serai heureux d'entendre les suggestions d'autres membres du comité sur la façon de procéder en la matière.

Le président : Merci, sénateur. Vous avez fait une intervention très remarquée à ce sujet, en Chambre.

Sénatrice Eaton, plus tôt dans la journée, vous avez parlé de façon élogieuse et éloquente du projet de loi. Souhaitez-vous réagir aux propos du sénateur Eggleton?

La sénatrice Eaton : Je suis en désaccord avec mon honorable collègue. J'estime que ce projet de loi a été mûrement réfléchi. Je crois qu'il y a une marche à suivre pour chacun des aspects soulevés dans le projet de loi. Les fonctionnaires les ont très bien présentées. Toute personne dont la citoyenneté risque d'être révoquée peut recourir aux tribunaux. Je suis en complet désaccord avec vous.

If there are challenges to this bill, so be it. I don't believe there will be because I think when people read the bill carefully and they don't have a conflict of interest the way some of our witnesses seem to have because it involves their business, it will go much more smoothly than you think it will, senator.

I think we should proceed to clause-by-clause, and if it goes to the Supreme Court, well, then it will be in the hands of the Canadian justices to decide.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Cordy: A couple of years ago we talked about cutting all the funding out for refugee health care and how this would be so much better. Now we're finding out that what in fact is happening after we passed that legislation, which was part of an omnibus bill, is that it's actually costing our system more because people are only going into the emergency rooms; they're not getting the basic care. I have a fear that this is the same kind of thing. This has been the first major overhaul of the Citizenship Act for many years, and I think it's a positive thing that the bill was looked at.

It's unfortunate that yet once again we have not had any consultation around this bill. This is a major overhaul. Citizenship and immigration is extremely important to our country, and I think that the department, the minister, had a responsibility to do an examination of how best to make the changes.

There are good things in the bill, and Senator Eggleton and Senator Eaton today talked about the good things that are in the bill. The "Lost Canadians," the shortened wait times are very positive things in this regard.

But the intent-to-reside aspect troubles me. I know the minister said not to worry. I have no doubt that while he's the minister, he would accept that dual citizens, new citizens could actually travel, but that's not what I read when I read the bill. I'm troubled by that.

With the revoking of citizenship, now we'll have two classes of Canadian citizens. That troubles me. I compare it to having two groups of Canadians, one group living in a house they own, one living in a home they rent. If you're in the rental property, then you could be asked to leave Canada at any time. That's not what Canadian citizenship should mean to any new Canadian.

If somebody does something wrong, they should be penalized. They should go through the judicial system and be penalized because they are Canadians.

The Chair: Any further observations?

Si le projet de loi est remis en question, soit. Je ne crois pas que cela se produise, car je pense que lorsque les gens le liront attentivement et sans parti pris — ce qui ne semblait pas être le cas de nombreux témoins qui y ont vu une menace à leurs intérêts commerciaux — les choses se passeront beaucoup plus en douceur que ce à quoi vous vous attendez, sénateur.

Je crois que nous devrions procéder à l'étude article par article. Si le projet de loi se retrouve néanmoins en Cour suprême, eh bien, ce sera aux juges de trancher.

Le président : Merci, madame.

La sénatrice Cordy : Il y a deux ans, il a été question d'arrêter de financer les soins de santé offerts aux réfugiés, et cela a été vanté comme une amélioration de taille. Mais ce que nous constatons maintenant, c'est que l'adoption de cette mesure — qui s'est faite à la valeur d'un projet de loi omnibus — s'est en fait traduite par une augmentation des coûts pour le système puisque les gens ne vont désormais plus qu'aux urgences faute de recevoir les soins de base. Je crains que nous soyons dans le même type de dynamique. C'est la première réforme en profondeur de la Loi sur la citoyenneté depuis de nombreuses années, et je crois que c'est une bonne chose que le projet de loi ait fait l'objet d'un examen.

C'est dommage qu'il n'y ait eu aucune consultation à propos de ce projet de loi, comme cela est arrivé auparavant à plus d'une reprise. Nous sommes devant un remaniement en profondeur. La citoyenneté et l'immigration sont des enjeux cruciaux pour notre pays, et j'estime que le ministère et le ministre avaient la responsabilité d'examiner quelles étaient les meilleures façons d'apporter ces modifications.

Ce projet de loi contient quelques bonnes mesures, et je crois que le sénateur Eggleton et la sénatrice Eaton en ont parlé aujourd'hui. Cette question des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » et les temps d'attente moins longs sont des aspects très positifs de ce projet de loi.

Mais cette question de l'intention de résider me dérange. Je sais que le ministre a dit qu'il ne faut pas s'inquiéter. Je suis convaincu que, tant qu'il sera ministre, il acceptera que les citoyens ayant une double nationalité et les nouveaux citoyens puissent effectivement voyager, mais ce n'est pas ce que je comprends quand je lis le projet de loi, et c'est quelque chose qui me dérange.

Avec la révocation de la citoyenneté, nous nous retrouverons avec deux catégories de citoyens canadiens, une situation bouleversante, s'il en est. C'est un peu comme si nous allions nous retrouver avec deux groupes de Canadiens, soit un qui vit dans sa propre maison et un autre qui vit dans une maison louée. Ceux qui seront sur une propriété louée pourront se faire demander à tout moment de quitter le pays. Ce n'est pas ce que la citoyenneté canadienne devrait signifier pour les nouveaux Canadiens.

Ceux qui font des choses répréhensibles devraient être punis. Ils devraient avoir à passer par le système judiciaire et être punis comme tout le monde puisque ce sont des Canadiens.

Le président : Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

Senator Eggleton: I better put it to the test, then. If no one else is going to speak, I move that we defer clause-by-clause consideration and that we conduct further hearings and receive more input from Canadians across this country. That's what was done in 1977; we actually went across the country and asked Canadians what they thought about changes to the Citizenship Act. I think we got pretty good input. We had a lot of changes in 1977 as a result of it, some of which are being reversed now.

So I move that we defer and have further hearings.

The Chair: Thank you, senator. The motion is in order, and I will put it to the committee. Do you want a recorded vote?

Senator Eggleton: Yes, please.

The Chair: The vote will be recorded. I will ask the clerk to poll the committee.

Jessica Richardson, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: I agree with the senator. I'm not sure if you can read the motion again? I agree with Senator Eggleton.

The Chair: To make sure everyone understands, essentially the senator has put a motion forward that the bill be deferred and subjected to further consideration by the committee.

Senator Cordy: I agree that the bill should be deferred.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eggleton?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Hubley?

Senator Hubley: Yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: Obviously it should be deferred, yes.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Nancy Ruth?

Senator Nancy Ruth: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Le sénateur Eggleton : Je vais donc tenter cela. Si personne n'a quoi que ce soit à ajouter, je propose que nous reportions l'étude article par article et que nous tenions d'autres audiences à travers le pays afin de recueillir les avis d'un plus grand nombre de Canadiens. C'est ce qui s'est fait en 1977. Nous avons effectivement traversé le pays et nous avons demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient des modifications proposées à la Loi sur la citoyenneté. Je crois que l'exercice nous avait permis à l'époque d'entendre des choses très intéressantes en la matière et d'apporter beaucoup de modifications, dont certaines sont maintenant renversées.

C'est pourquoi je propose un report et la tenue de nouvelles audiences.

Le président : Merci, sénateur. La motion est recevable, et je vais la mettre aux voix. Souhaitez-vous un vote par appel nominal?

Le sénateur Eggleton : Oui, je vous prie.

Le président : Ce sera donc un vote par appel nominal. Je vais demander à la greffière de sonder le comité.

Jessica Richardson, greffière du comité : L'honorable sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Je suis d'accord avec le sénateur. Je ne sais pas s'il vous est possible de lire la motion de nouveau? Je suis d'accord avec le sénateur Eggleton.

Le président : Je veux m'assurer que tout le monde comprend. Essentiellement, le sénateur a proposé une motion pour que le projet de loi soit reporté et que le comité continue à en étudier la teneur.

La sénatrice Cordy : Je suis d'accord pour que le projet de loi soit reporté.

Mme Richardson : Honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Non.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Non.

Mme Richardson : Honorable sénateur Eggleton?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Richardson : Honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Hubley?

La sénatrice Hubley : Oui.

Mme Richardson : Honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : De toute évidence, le projet de loi devrait être reporté, oui.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Nancy Ruth?

La sénatrice Nancy Ruth : Non.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Seidman?

Senator Seidman: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth?

Senator Seth: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: No.

Ms. Richardson: Yeas, 4; nays, 7.

The Chair: I declare the motion defeated by a vote of 7 to 4.

We will now proceed in the normal order.

Shall the title stand postponed? Agreed or not?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title in clause 1 stand postponed? Agreed or not?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's carried.

Shall clause 3 carry?

Senator Eggleton: I have three amendments to clause 3. You should have them in front of you. The first of them will occur on page 11 and page 14. The first deals with the question of the intent-to-reside provisions. I move:

That Bill C-24, in clause 3, be amended:

(a) by deleting lines 7 to 22 on page 11.

(b) by deleting lines 31 and 32 on page 14.

This would delete the intent-to-reside provisions. In a globalized world, many people may have to leave a country for jobs that are overseas, as I indicated second reading debate of the bill today. They may work for a company that asks them to transfer to another part of the world; they may do a fair bit of that. People might also go abroad to study, which happens quite frequently as well. We should not take away their citizenship because they are doing that.

Now, I'm sure the minister and others will say —

Senator Eaton: They're not taking it away.

Senator Eggleton: Well, no, this is the intent-to-reside provision. It's different from the issue of four of six years.

Senator Eaton: It's before you get citizenship.

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Seth?

La sénatrice Seth : Non.

Mme Richardson : Honorable sénatrice Stewart Olsen?

La sénatrice Stewart Olsen : Non.

Mme Richardson : Pour : 4; contre : 7.

Le président : Je déclare la motion rejetée par sept voix contre quatre.

Nous allons maintenant procéder selon l'ordre normal.

L'étude du titre est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé, est-elle reportée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : C'est adopté.

L'article 3 est-il adopté?

Le sénateur Eggleton : J'ai trois amendements à proposer à l'article 3. Vous devriez les avoir sous les yeux. Le premier touchera à la page 11 et à la page 14 et il concerne les dispositions sur l'intention de résider. Je propose :

Que le projet de loi C-24, à l'article 3, soit modifié :

a) par suppression des lignes 11 à 26, page 11.

b) par suppression des lignes 26 et 27, page 14.

Ces amendements visent à supprimer les dispositions sur l'intention de résider. Comme je l'ai indiqué dans le débat en deuxième lecture qui s'est tenu aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, de nombreuses personnes peuvent être appelées à quitter leur pays pour occuper des emplois à l'étranger. Certains travaillent pour des entreprises qui les enverront dans une autre partie du monde, et il se peut que cela se produise assez souvent. Il arrive aussi très fréquemment que les gens vont étudier à l'étranger. Ce ne devrait pas être une raison pour leur enlever leur citoyenneté.

Bien entendu, je suis convaincu que le ministre et les autres diront...

La sénatrice Eaton : Qu'ils ne l'enlèveront pas.

Le sénateur Eggleton : Eh bien, non, cela concerne la disposition sur l'intention de résider. Ce n'est pas la même chose que la question des quatre ans sur six.

La sénatrice Eaton : Cela s'applique avant de recevoir la citoyenneté.

Senator Eggleton: No. The first thing is that you've got to do the four years out of six years, which I'm not very happy about either. It's three years now but we'd be going to four years. Now you get four out of six, and you have to have 183 days for each of those four years.

After that, then there is an intent "to continue to reside in Canada," and that's on page 11. I'm speaking specifically to that.

One of our witness, Lorne Waldman, pointed out that this bill is creating two classes of citizens: Those who are born here and are free to travel, take jobs, go have their education wherever they want, stay as long they want; and then there are those who are naturalized citizens, who could be accused of misrepresenting their intent to reside and as a result could lose their citizenship.

You may say, "Well, that's not going to happen; there's no intention of doing that." I heard the minister say that if people aren't intent on residing here, then they could be and should be removed. How do you prove this intent? When the person becomes a citizen, they may have every intention to reside here. Then, suddenly, they're overseas on a job here or a job there; they're not in the country for a period of time and some bureaucrat says, "I think they must have misrepresented. I think there's a case here for having misrepresented their expression of intent to reside." It's quite possible that that could happen. That really creates two classes of citizens: one for the naturalized citizen and one for the person who's born here who could do anything they want, any time they want.

That is not the kind of equality we're used to having in terms of our citizenship, and I think it creates a chill. Obviously, until there's some case law that indicates to the contrary, some lawyers will advise their clients, "You better be cautious about it." You tell the client who is a naturalized citizen they better be cautious of it, but you don't tell that to the one who's born here. What does that tell you? That tells you it's a two-class system. It creates a chill.

I think this part of it is totally unnecessary. Not only that, I think it's unconstitutional and probably will be challenged. Mr. Galati indicated he's going to challenge this, and we all know how successful he was in the *Nadon* case, which obviously the government didn't get right.

I think we need to take out the intent-to-reside part of this — not the four out of six years. I'm not terribly happy with all of that, but I'll leave that.

That's my amendment.

Le sénateur Eggleton : Non. La première des choses est que vous devez passer quatre ans sur six, ce qui ne me plaît pas beaucoup non plus. À l'heure actuelle, c'est trois ans, mais le projet de loi fera passer cela à quatre ans. Dorénavant, vous devrez passer quatre ans sur six au Canada, à raison d'au moins 183 jours par an pour chacune de ces quatre années.

Après cela, vous devez avoir l'intention « de continuer à résider au Canada », tel que cela est écrit en page 11. C'est de cela que je parle.

L'un de nos témoins, Lorne Waldman, a fait remarquer que le projet de loi créait deux catégories de citoyens : ceux qui sont nés ici et qui sont libres de voyager, d'accepter des emplois à l'étranger, d'étudier où bon leur semble, de rester à l'extérieur aussi longtemps qu'ils le souhaitent; et les autres, les citoyens naturalisés qui pourraient être accusés d'avoir présenté sous un faux jour leur intention de résider au pays et qui risquent de perdre leur citoyenneté à cause de cela.

Vous pourriez dire : « Eh bien, cela n'arrivera pas; la loi n'a aucune intention d'aller dans ce sens-là. » J'ai entendu le ministre affirmer que les gens qui n'ont pas l'intention de résider ici pourraient et devraient être mis de côté. Comment peut-on prouver cette intention? Lorsqu'une personne acquiert sa citoyenneté, il se peut qu'elle ait toutes les intentions du monde de résider au pays. Puis, tout à coup, une ou deux occasions d'emploi à l'étranger se présentent. Alors, la personne s'absente du pays pendant une certaine période, et un quelconque bureaucrate établit qu'elle a probablement présenté son intention de résider sous un faux jour. Ce genre de scénario est très plausible. Il y aura donc deux catégories de citoyens : une pour les citoyens naturalisés et une pour ceux qui sont nés ici et qui peuvent faire ce qui leur plaît, quand il leur plaît.

Ce n'est pas le genre d'égalité auquel nous avons été habitués en matière de citoyenneté, et je crois que cela crée un froid. Bien entendu, en attendant d'avoir un cas de jurisprudence qui vient établir le contraire, certains avocats vont conseiller à leurs clients d'être sur leurs gardes à cet égard. Alors les citoyens naturalisés se font dire d'être prudents, mais ceux qui sont nés ici ne sont pas inquiétés. Qu'allez-vous en retenir? Qu'il s'agit d'un système à deux vitesses. Et cela crée un froid.

Je crois que cette partie du projet de loi est tout à fait inutile. Je crois en outre qu'elle est inconstitutionnelle et qu'elle sera probablement remise en cause. M. Galati a dit qu'il allait la contester, et nous connaissons tous le succès qu'il a eu dans l'affaire *Nadon*, dont, de toute évidence, le gouvernement n'a rien retenu.

Je crois que cette partie sur l'intention de résider doit être retirée du projet de loi — pas la question des quatre ans sur six. Je ne suis pas particulièrement heureux de cette disposition, mais je n'y toucherai pas.

Voilà l'amendement que je propose.

The Chair: Before I go to Senator Eaton, I remind the committee that, to be very clear, the motion put forward by Senator Eggleton will remove the section dealing with intent to reside, which occurs in two places, as he has clearly outlined on the written motion he presented to you.

Senator Eaton: Colleagues, I think the minister and the officials were very clear: When you fill out your application to become a Canadian citizen, they ask you the question, “Do you intend to reside here?” which is a fair question. “If you’re becoming a citizen of Canada, do you intend to reside here?”

Once you become a citizen of Canada, if you get offered a job the next day to go and work in Ghana, you can do so. You’re like everybody else.

I’m sorry. You heard the minister and the officials: “intends, if granted citizenship,” when you fill out your application form. Once you have fulfilled your conditions and you have done your four out of six years, you are as free as any born Canadian; you can come and go as you please. In fact, there’s no way CIC can track you, and they don’t track people. Once you’re a Canadian citizen, they don’t track you. The CRA might track you for income tax purposes. The Ministry of Health in your province might ask how often you live here for your OHIP card, but CIC couldn’t give a darn.

Senator Cordy: I go back to what I said earlier about the two classes of citizens —

Senator Eaton: We just keep repeating the same argument.

The Chair: Senator Eaton. Please.

Senator Cordy: Thank you, chair.

I go back to what I mentioned earlier at the beginning: This bill creates two classes of citizens. I guess we have what the minister would call “true Canadians” and those who are the new Canadians or those who have dual citizenship. That troubles me greatly.

I know the minister said last week that this wouldn’t matter; that once they’re citizens, they can travel wherever they want to. Canadian citizens have a right to mobility, and this generation is more mobile than any other generation. I’m sure we can look at our children and our friends’ children who have travelled the world.

That’s not what the bill says. The bill says in proposed paragraph 5(1)(c.1) “intends, if granted citizenship.” If granted is past tense, so they’re going to be a citizen; and (i) says “to continue to reside in Canada.”

Le président : Avant de laisser la parole à la sénatrice Eaton et par souci de clarté, je rappelle au comité que la motion proposée par le sénateur Eggleton vise à supprimer les deux passages sur l’intention de résider, comme cela est clairement expliqué dans la version écrite de sa motion, dont vous tenez copie.

La sénatrice Eaton : Chers collègues, je pense que le ministre et les fonctionnaires ont été très clairs à cet égard : lorsque vous remplissez votre demande pour devenir citoyen canadien, on vous demande si vous avez l’intention de résider au pays, qui est une question qui mérite d’être posée. « Si vous devenez citoyen canadien, avez-vous l’intention de résider au pays? »

Une fois que vous avez obtenu la citoyenneté, si vous décrochez dès le lendemain un emploi au Ghana, vous pouvez y aller. Vous êtes comme tout le monde.

Je m’excuse. Vous avez entendu le ministre et les fonctionnaires : « a l’intention, si elle obtient la citoyenneté », lorsque vous remplissez votre demande. Une fois que vous avez rempli ces conditions et que vous avez passé quatre ans sur six au pays, vous êtes aussi libre que n’importe quel Canadien de naissance; vous pouvez aller et venir comme bon vous semble. En fait, CIC n’a aucun moyen de suivre vos déplacements et ce n’est pas ce qu’il fait de toute façon. Une fois que vous devenez citoyen canadien, on ne vous suit plus. L’ARC peut essayer de vous retrouver aux fins d’impôt. Le ministère de la Santé de votre province peut vous poser des questions sur votre présence au pays pour les besoins de la carte d’assurance-maladie, mais CIC s’en fiche comme de l’an 40.

La sénatrice Cordy : Je reviens à ce que j’ai dit tantôt sur les deux catégories de citoyens...

La sénatrice Eaton : Nous ne faisons que répéter le même argument.

Le président : Sénatrice Eaton, je vous en prie.

La sénatrice Cordy : Merci, monsieur le président.

Je reviens à ce que j’ai dit au début : ce projet de loi crée deux catégories de citoyens. Je présume qu’il y aura ce que le ministre appellerait les « vrais Canadiens » et les autres, les nouveaux Canadiens ou ceux qui ont la double citoyenneté. Je trouve cela très préoccupant.

Je sais que le ministre a dit cette semaine que cela ne changeait rien à rien; qu’une fois citoyen, vous pouvez voyager où bon vous semble. Les citoyens canadiens ont le droit de se déplacer, et la présente génération se déplace plus que toute autre génération avant elle. Nous n’avons qu’à penser à nos enfants et aux enfants de nos amis qui voyagent partout dans le monde.

Ce n’est pas ce que dit le projet de loi. L’alinéa 5(1) proposé indique « c.1) a l’intention, si elle obtient la citoyenneté ». Il est ici question d’une condition préalable, ce qui signifie que la personne va obtenir sa citoyenneté et qu’elle devra « (i) (...) continuer de résider au Canada ».

I know what the minister said, but in 20 years' time, when a minister is looking at the legislation, it says that if you are granted citizenship, you have to continue to reside in Canada.

I've had emails — and I'm assuming that everybody else on the committee got them as well — from the gentleman who is an engineer and who, because of his job, was expected to travel. When this bill passes, his feeling is that he will not be able to take a contract in London, England, which is where part of his business is. I'm not pulling this out of the air. We had a number of witnesses who said that this intent to reside is going to create two classes of citizens.

I wish that every witness who came before us had said, "Don't worry about that; the minister said it's wonderful." It's like the elections bill; the minister said it was terrific. No changes to any bills. It's wonderful that every piece of legislation that comes through does not require sober second thought.

Clause 3 in this bill clearly states that if granted citizenship, you have to continue to reside in Canada.

Senator Seidman: For me, it's very clear what the minister said. I have his words right in front of me from the transcripts, which I'd like to read back to remind us, if I might. He said clearly:

There's no requirement for a citizen of Canada to remain physically in Canada once granted citizenship, so there is no question of interpretation here.

If granted citizenship, the person will be in Canada or will have been in Canada for four years out of six. That's the intention referred to.

He said:

The mobility rights in the Charter of Rights and Freedoms apply to all of us. There has always been a residency requirement to receive citizenship, and what we are doing is asking people to confirm their intent to reside in order to meet those requirements.

He then asked the lawyer from the department to talk about these mobility rights in the Charter of Rights and Freedoms or to clarify because he said he's not a lawyer. The lawyer, Ms. Girard, said:

The only thing I would add to what the minister has already said, and I think he's been very clear on this point, is that the language that you're reading in the drafting of the bill has to be read in the larger context of what these requirements are.

She said "in the larger context," so beyond the bill.

Je sais ce que le ministre a dit, mais, dans 20 ans, quand un autre ministre jettera un coup d'œil à cette formulation, il verra qu'on y dit que vous devez continuer à résider au Canada si vous obtenez votre citoyenneté.

J'ai reçu des courriels — et je présume que tous les autres membres du comité en ont reçu des semblables — de cet ingénieur qui doit se déplacer en raison de son travail. Or, si le projet de loi est adopté, il craint qu'il ne puisse plus accepter de contrats à Londres, en Angleterre, où il fait une partie de ses affaires. Je n'invente rien. Un certain nombre de témoins nous ont dit que cette intention de résider allait créer deux catégories de citoyens.

J'aurais bien aimé que tous les témoins nous aient dit : « Ne vous inquiétez pas de cela; le ministre a dit que tout est merveilleux. » C'est comme le projet de loi sur les élections; le ministre avait dit que c'était formidable. Aucun projet de loi n'a besoin d'amendement. C'est formidable de voir qu'aucune mesure législative que nous étudions n'a besoin d'un second examen objectif.

L'article 3 du projet de loi stipule clairement que si une personne obtient la citoyenneté, elle doit continuer à résider au Canada.

La sénatrice Seidman : À mon avis, ce que le ministre a dit était très clair. J'ai la transcription de ses paroles sous les yeux, et je vais vous la lire pour vous rappeler ce qu'il a dit, si vous me le permettez. Il a clairement dit ce qui suit :

Il n'y a aucune obligation pour un citoyen du Canada de rester physiquement au Canada une fois qu'il a obtenu sa citoyenneté, alors il n'y a ici aucune question d'interprétation.

Si une personne obtient la citoyenneté, c'est qu'elle a résidé au Canada pendant quatre ans sur six. Voilà l'intention à laquelle on fait allusion.

Il a dit ceci :

La liberté de circulation garantie par la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à chacun d'entre nous. L'obtention de la citoyenneté a toujours été assujettie à l'exigence de résidence, et ce que nous cherchons à faire est de demander aux gens de confirmer qu'ils ont l'intention de résider pour remplir ces conditions.

Le ministre a alors demandé à l'avocate du ministère de parler de la liberté de circulation prévue aux termes de la Charte des droits et libertés, ou pour y apporter des précisions, parce qu'il n'est pas avocat. Mme Girard l'avocate a dit ceci :

La seule chose que je pourrais ajouter à ce que le ministre a déjà dit — et je crois qu'il a été très clair à ce sujet —, c'est que le texte que vous lisez dans le projet de loi doit être compris dans la perspective plus large de ce que sont ces exigences.

Ella a dit « dans la perspective plus large » — donc au-delà du libellé du projet de loi.

These are requirements to become a citizen of Canada. They are requirements that can apply only up until the point that you are found to have met them and become a citizen of Canada. All of the changes to the requirements in the bill and the requirements in the current legislation cannot be applied once someone obtains that grant of citizenship, and I think the minister's been quite clear on that score.

That was the lawyer from the department talking about the larger context within which we have to see this bill.

The Chair: Senator Eggleton, a final comment?

Senator Eggleton: Remember that you can revoke citizenship on the basis of fraud. You can do that now. Misrepresentation could constitute that — if you misrepresent yourself. Somebody could argue that somebody misrepresented themselves when they agreed to the intent to continue to reside in Canada. It's what the law says, not what the minister. We don't operate on the basis of how the minister sees this; we operate on the basis of the word of law.

As Senator Cordy has pointed out, it says "intent, if granted citizenship." This has to do with what happens after you get the citizenship. If what you say is true and we follow what the minister says, this means that they will be able to travel, then just take this out because this only deals with intent after. It doesn't deal with the four out of six years. Just take it out. That's what my motion is. Why would you leave it in if there's no intention to restrict anybody?

Senator Eaton: We keep going around in circles.

The Chair: At this point it's clear there are two points of view on this. We've heard them clearly articulated.

Is there a different point of view? If not, I'm going to call the question. I assume you will want a recorded vote.

The question is called. Clerk, please poll the committee.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: I'm in favour of the amendment.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: Not in favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: Not in favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eggleton?

Il est ici question des exigences pour devenir un citoyen du Canada. Ce sont des exigences qui s'appliquent jusqu'au moment où il est reconnu que vous les avez respectées et que vous devenez citoyen canadien. Aucune des modifications des exigences mises de l'avant dans le projet de loi ou des exigences de la loi ne s'applique une fois la citoyenneté obtenue, et je crois que le ministre a été très clair là-dessus.

Voilà ce que l'avocate du ministère a dit au sujet de la perspective plus large dans laquelle il faut comprendre ce projet de loi

Le président : Sénateur Eggleton, voulez-vous faire une dernière remarque?

Le sénateur Eggleton : Souvenez-vous que la citoyenneté peut être révoquée pour des raisons de fraude. À l'heure actuelle, il est possible de faire cela. Le fait de faire une fausse déclaration à son propre sujet pourrait constituer une fraude. Quelqu'un pourrait faire valoir qu'une personne a fait une fausse déclaration quand elle a convenu qu'elle avait l'intention de continuer à résider au Canada. C'est ce que dit la loi qui compte, pas ce que dit le ministre. Nous n'appliquons pas la loi en fonction de l'interprétation du ministre, mais bien en fonction de ce que dit la loi.

Comme la sénatrice Cordy l'a souligné, le projet de loi dit ceci : « si elle obtient la citoyenneté. » Cette intention concerne ce qui arrivera après l'obtention de la citoyenneté. Si ce que vous dites est vrai, et si nous suivons la logique du ministre, cela voudrait dire que ces personnes auront le droit de voyager. Par conséquent, autant retirer ces mots du projet de loi puisque cela concerne seulement l'intention de la personne après qu'elle obtiendra la citoyenneté. Cela ne concerne pas ce qui arrive pendant les quatre ans sur six. Éliminez donc cette phrase. Voilà ce que ma motion propose de faire. Pourquoi laisser ces mots dans le projet de loi s'il n'y a aucune intention de restreindre la liberté de circulation des gens?

La sénatrice Eaton : Nous tournons en rond.

Le président : Bon. Il est clair qu'il existe deux points de vue à ce sujet, qui ont été très bien présentés.

Est-ce que quelqu'un aimerait exprimer un autre point de vue? Sinon, je vais mettre la motion aux voix. Je présume que vous voulez procéder à un vote par appel nominal.

La question est mise aux voix. Madame la greffière, pourriez-vous prendre note des votes.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Je suis en faveur de l'amendement.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Pas en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Pas en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Eggleton?

Senator Eggleton: In favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Hubley?

Senator Hubley: In favour of the amendment.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: In the interests of equity, in favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Nancy Ruth?

Senator Nancy Ruth: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth?

Senator Seth: Not in favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: Opposed.

Ms. Richardson: For, 4; against, 7.

The Chair: I declare the motion in amendment defeated by a vote of 7 to 4.

Senator Eggleton, you have a further amendment.

Senator Eggleton: I have a second amendment. I move:

That Bill C-24, in clause 3, be amended:

(a) by replacing line 23 on page 11 with the following:

(d) “if under 55 years of age at the date of his”

(b) by replacing line 27 on page 11 with the following:

(e) “If under 55 years of age at the date of his”

This has to do with the language requirement. I want to get it back to the status quo certainly for the senior end. I don't think this is necessary for older people. I think all of us know people who have immigrated to this country in their later years as part of family reunification, maybe parents or grandparents. They don't come here to be big employees in the economy necessarily; they come here as part of their family reunification.

I remember my years both on city council in Toronto and as an MP. I always represented communities with a very heavy ethno-cultural population. I've known many people who have become good citizens of the country, but they struggle a bit with the language. You can have a bit of a conversation but not a big one.

Le sénateur Eggleton : Je suis en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Hubley?

La sénatrice Hubley : Je suis en faveur de l'amendement.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Dans l'intérêt de l'équité, je suis en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Nancy Ruth?

La sénatrice Nancy Ruth : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seth?

La sénatrice Seth : Pas en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Stewart Olsen?

La sénatrice Stewart Olsen : Je m'y oppose.

Mme Richardson : Pour, 4; contre, 7.

Le président : Je déclare que la motion est rejetée par 7 voix contre 4.

Sénateur Eggleton, vous avez un autre amendement à présenter.

Le sénateur Eggleton : J'ai un deuxième amendement. Je propose :

Que le projet de loi C-24, à l'article 3, soit modifié :

a) par substitution, à la ligne 27, page 11, de ce qui suit :

« d) si elle a moins de 55 ans à la date de sa »

b) par substitution, à la ligne 30, page 11, de ce qui suit :

« e) si elle a moins de 55 ans à la date de sa »

Il est question ici des exigences linguistiques. J'aimerais revenir au statu quo pour les aînés. Je ne crois pas que cela soit nécessaire pour les personnes plus âgées. Je crois que nous connaissons tous des personnes qui ont immigré au pays plus tard dans la vie dans le cadre d'une réunification familiale, peut-être des parents ou des grands-parents. Elles ne viennent pas ici pour être des employés et participer nécessairement beaucoup à l'économie; elles viennent ici pour être réunies avec leurs familles.

Je me souviens que, quand j'étais conseiller municipal à Toronto et député, je représentais toujours des collectivités à très fortes populations ethnoculturelles. J'ai connu bien des gens qui sont devenus de bons citoyens au pays, mais qui éprouvaient un peu de difficulté avec la langue. Il était possible d'avoir une conversation avec eux, mais pas pendant très longtemps.

Many of those people — all of you must know of these people — would be afraid of doing a written and an oral test. A lot of them have limited literacy in their own language. I don't see why we need to make this change to particularly visit this problem upon older people.

You will remember we heard from one lady — I forget her name — who said, “We have many women coming out of vulnerable situations, whether or not they're coming out of a refugee camp and whether or not they've experienced torture; so Canada has offered protection. To then expect those folks who may not even be literate in their first language to learn an official language, either English or French, and have to sit for a test we believe is unnecessary and unfair.” I quite agree with that. These people could still be good citizens even if they are incapable of doing the CLB 4 test. I move the amendment with those people in mind.

The Chair: To make sure everybody understands, this is a motion in amendment that would revert the age requirement for a language test back to the existing 55 years from the age of 65 years proposed in the bill.

I have Senator Cordy — actually, I should ask Senator Eaton: Would you like to comment on this?

Senator Eaton: I'd just like to say on the record that I think people of 64 or 65 are very able to do what a 55-year-old can do today. I think it addresses specifically women who are often left at home and don't go out to the workplace or to clubs or to schools. They are left at home, unable to communicate, and I think this encourages people who at 64 are well able to do what a 55-year-old did by making them learn a very rudimentary bit of language.

Senator Cordy: Your comments, Senator Eaton, make me believe in this amendment even more. When I was a teacher and had students moving in who didn't speak English or French, the students learned very quickly because they were young. The fathers, in many cases, were in the workforce. They learned the language. It was English and it was in Nova Scotia. They learned the language very quickly. But it was the mothers who were at home with few resources to learn a second language. They were the ones who had the challenges.

I was very struck by the testimony from Loly Rico and Janet Dench, from the Canadian Council for Refugees, from Debbie Douglas, who is Executive Director of the Ontario Council of Agencies Serving Immigrants. They spoke about the challenges for the age requirement, moving it up from 55. Afterwards I spoke with Debbie Douglas and said that this is a concern. She said that

Beaucoup de ces personnes — et vous devez tous en connaître quelques-unes — auraient très peur de passer un examen écrit ou oral. Beaucoup d'entre elles ont de la peine à lire et à écrire dans leur propre langue. Je ne vois pas pourquoi cette modification devrait s'appliquer aux aînés.

Souvenez-vous de ce qu'une dame nous a dit — j'oublie son nom. Elle a dit ceci : « Beaucoup de femmes se remettent d'une situation où elles étaient vulnérables. Elles arrivent peut-être d'un camp de réfugiés. Elles ont peut-être été torturées. Quoi qu'il en soit, le Canada leur a offert sa protection. Or, on ne peut pas s'attendre à ce que ces personnes qui ne savent peut-être même pas comment lire et écrire dans leur langue maternelle apprennent une langue officielle et réussissent un examen écrit. Selon nous, c'est aussi inutile qu'injuste. » Je suis tout à fait d'accord avec elle. Ces personnes pourraient être de très bons citoyens même si elles sont incapables de réussir un examen NCLC de niveau 4. Je propose cet amendement en pensant à ces personnes.

Le président : Je tiens à m'assurer que tout le monde comprend qu'il s'agit d'une motion d'amendement visant à ramener à 55 ans le seuil au-dessous duquel une personne est tenue de passer un examen linguistique — comme c'est le cas actuellement — au lieu de hausser le seuil à 65 ans, comme le propose le projet de loi.

J'ai la sénatrice Cordy — en fait, je devrais poser la question à la sénatrice Eaton. Aimerez-vous faire une remarque à ce sujet?

La sénatrice Eaton : J'aimerais simplement m'assurer que ceci figure au compte rendu et dire que, à mon avis, de nos jours, les personnes de 64 ou 65 ans sont parfaitement capables de faire ce que fait une personne de 55 ans. Selon moi, cet article vise tout particulièrement les femmes qui sont souvent laissées à la maison et qui ne travaillent pas, ne sont pas membres de groupes à l'extérieur du foyer et ne vont pas à l'école. Elles sont laissées à la maison sans être en mesure de communiquer. À mon avis, cette disposition encourage les personnes qui, à l'âge de 64 ans, sont parfaitement capables de faire ce que faisait une personne de 55 ans, en leur enseignant des éléments très rudimentaires de la langue.

La sénatrice Cordy : Madame la sénatrice Eaton, vos remarques me convainquent encore plus de l'utilité de cet amendement. À l'époque où j'étais enseignante, il m'arrivait d'avoir de nouveaux élèves qui ne parlaient ni l'anglais ni le français. Ces élèves apprenaient très rapidement parce qu'ils étaient jeunes. Dans bien des cas, les pères avaient un emploi et apprenaient la langue — c'était l'anglais, parce que nous étions en Nouvelle-Écosse. Ils apprenaient la langue très rapidement. Toutefois, ce sont les mères qui restaient à la maison qui avaient le moins de ressources pour apprendre une deuxième langue. Ce sont elles qui éprouaient de la difficulté.

J'ai été très frappée par le témoignage de Loly Rico et de Janet Dench, du Conseil canadien pour les réfugiés, et de Debbie Douglas, qui est directrice exécutive de l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants. Elles ont parlé des problèmes qui seraient causés par le fait de hausser la limite d'âge, qui est maintenant à 55 ans. Après la réunion, j'ai parlé avec Debbie

she has women who were new immigrants and they have written the test — one lady three times — and couldn't pass it. She was saying, "But I'm almost 55; then I can apply to become a Canadian citizen," but she can't now. She has to wait until she is 10 years older to become a Canadian citizen.

I think it's easy to say that age doesn't diminish capabilities of learning a new language, and for most people that may be true, but we've got women refugees who've come to Canada who don't have the educational background that we are fortunate enough to have in this committee; nor did they have the abilities or the opportunity to learn a second language and to get a lot of education. They come to Canada and they are not able to become a Canadian citizen now until the age of 65, unless they learn one of our official languages.

In a utopian society it would be wonderful if everybody learned a second language and learned English and French very quickly, but it's not utopia; it's reality. And some of these — I say women, but we'll talk about all immigrants and refugees — have particular challenges in learning either English or French as a language.

The Chair: Thank you.

I think the intent of this amendment is clearly understood. It has been moved that the age requirement be reduced from 65 to 55. Seeing nothing further, I'm going to put the question. I'm going to ask the clerk to poll the committee. You will either say you are in favour of the amendment or opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: I am in favour of the amendment.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: Opposed to the amendment.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eggleton?

Senator Eggleton: In favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Hubley?

Senator Hubley: In favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: In favour. It makes sense to me.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Nancy Ruth?

Douglas au sujet de ce problème préoccupant. Elle a dit qu'elle connaissait de nouvelles immigrantes qui avaient passé l'examen écrit — l'une d'entre elles l'a passé trois fois —, mais n'ont pas obtenu la note de passage. Cette femme en particulier disait ceci : « Ce n'est pas grave, j'ai presque 55 ans, ce qui veut dire que je pourrai bientôt présenter une demande de citoyenneté canadienne. » Or, maintenant elle ne pourra pas le faire. Elle va devoir attendre 10 ans de plus pour présenter sa demande de citoyenneté.

À mon avis, il est facile de dire que les capacités d'apprentissage d'une nouvelle langue ne diminuent pas avec l'âge; c'est peut-être vrai pour la plupart des gens. Les femmes réfugiées qui arrivent au Canada n'ont pas forcément le niveau de scolarité que nous, au comité, avons le privilège d'avoir, ni les capacités ou les occasions d'apprendre une deuxième langue et de s'instruire davantage. Désormais, ces femmes ne pourront pas obtenir la citoyenneté canadienne avant l'âge de 65 ans à moins d'apprendre l'une de nos langues officielles.

Dans une société utopique, ce serait merveilleux si tout le monde apprenait une langue seconde et apprenait l'anglais ou le français très rapidement, mais nous ne vivons pas dans une utopie; nous vivons dans la réalité. D'ailleurs, certaines de ces femmes — je dis « femmes », mais parlons de tous les immigrants et de tous les réfugiés — éprouvent certaines difficultés bien précises sur le plan de l'apprentissage de l'anglais ou du français.

Le président : Merci.

À mon avis, l'objet de cet amendement est bien compris. Il a été proposé que l'exigence liée à l'âge passe de 65 à 55 ans. Puisque je ne vois pas d'autres intervenants, je vais mettre l'amendement aux voix. Je vais demander à la greffière de prendre note des votes des membres du comité. Il vous suffira de dire si vous êtes en faveur de l'amendement ou si vous vous y opposez.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Je suis en faveur de l'amendement.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Je m'oppose à l'amendement.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Eggleton?

Le sénateur Eggleton : Je suis en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Hubley?

La sénatrice Hubley : Je suis en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Je suis en faveur. L'amendement me paraît logique.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Nancy Ruth?

Senator Nancy Ruth: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth?

Senator Seth: Not in favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: Opposed.

Ms. Richardson: Yeas, 4; nays, 7.

The Chair: I declare the motion in amendment defeated by a vote of 7 to 4.

Senator Eggleton: I have one more amendment in clause 3 to propose. I move:

That Bill C-24, in clause 3, be amended by adding after line 4 on page 12 the following:

“(1.011) For the purposes of paragraph (1)(c), for every day during which the person was resident in Canada before his or her lawful admission to Canada for permanent residence the person shall be deemed to have accumulated one-half of a day of physical presence in Canada.”

Now, this is to reinstate something that has already been in the act, and that is to allow for pre-permanent resident time credit. This is currently done in the case of temporary workers, student workers, and a lot of live-in caregivers. I specifically mentioned students and live-in caregivers. Live-in caregivers are people who have come to this country, a lot of them from places like the Philippines, and a lot of them live with families. They learn a lot about this country and adapt very well. They live in that family atmosphere to be able to become citizens.

We keep saying that we want to attract the best and the brightest in terms of students into this country, and that it's a competitive situation out there. I mentioned Jason Kenney, the former Minister of Citizenship and Immigration, in my second-reading speech today and that, yes, this is a very important thing to do to attract those people.

Now we're removing this credit. We're saying that's no longer of any significance, and it's being moved on the basis that it levels the playing field and makes everybody the same. Well, I think we're out to get people to become citizens. We've always gone the extra mile to give people the opportunity to become citizens. We want them to become citizens of this country. We shouldn't be now putting these roadblocks in their way as we're doing in this provision.

It's a competitive world market for those best and brightest and keeping the credit for that time — I think it's up to one year; it's half a day, as I said, up to one year — would help out our competitive position. It recognizes the value of working and

La sénatrice Nancy Ruth : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Je m'y oppose.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seth?

La sénatrice Seth : Je ne suis pas en faveur.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Stewart Olsen?

La sénatrice Stewart Olsen : Je m'y oppose.

Mme Richardson : Pour, 4; contre, 7.

Le président : Je déclare que la motion d'amendement est rejetée par 7 voix contre 4.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais présenter un autre amendement à l'article 3. Je propose :

Que le projet de loi C-24, à l'article 3, soit modifié par adjonction, après la ligne 4, page 12 de ce qui suit :

« (1.011) Pour l'application de l'alinéa (1)c), il est compté un demi-jour de présence effective au Canada pour chaque jour de résidence au Canada de la personne avant son admission à titre de résident permanent. »

Cet amendement sert à conserver une condition qui figure actuellement dans la loi, c'est-à-dire tenir compte de la présence effective au Canada avant l'admission à titre de résident permanent. Cette possibilité est offerte actuellement aux travailleurs temporaires, aux étudiants et à de nombreuses aides familiales. J'ai pris soin de mentionner les étudiants et les aides familiales. Les aides familiales sont des gens qui sont venus au Canada des Philippines, par exemple, et qui vivent souvent chez les familles. Ces personnes en apprennent beaucoup sur notre pays et s'adaptent très bien. Elles vivent dans une ambiance familiale en vue d'obtenir la citoyenneté.

Nous continuons à dire que nous voulons attirer la fine fleur des étudiants au Canada et que la concurrence est féroce. J'ai mentionné Jason Kenney, l'ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dans mon discours lors de la deuxième lecture du projet de loi aujourd'hui et je vous affirme que cette mesure s'avère fort utile pour attirer cette catégorie de personnes.

Nous allons maintenant enlever cette possibilité aux gens. Nous leur disons que la présence effective ne compte plus, et nous leur retirons cette possibilité en prétextant la nécessité d'appliquer les mêmes règles de jeu à tout le monde. Moi, je crois que nous voulons trouver des citoyens. Nous avons toujours fait notre possible pour aider les gens à devenir citoyens. Nous voulons qu'ils deviennent Canadiens. Nous ne devrions pas placer ces obstacles sur leur chemin comme le fait cette disposition.

Le marché mondial est fort concurrentiel pour ce qui est d'attirer la fine fleur des travailleurs et le fait d'offrir la possibilité de faire reconnaître la présence effective aiderait beaucoup. Je crois qu'il y a une période maximale d'un an reconnue par demi-

studying in Canada and certainly encourages people to become a permanent resident and then a citizen. I think we should continue to have this and my amendment is to reinstate it.

The Chair: Senator Stewart Olsen, did you want a point of clarification?

Senator Stewart Olsen: I do. Thank you.

Just for my own purposes, are these people you're speaking about illegal immigrants?

Senator Eggleton: No. These are people that are here under permits or work visas.

The Chair: Student visas.

Senator Eggleton: Student visas, yes. These are people who are in the country. We attract students and we want them to stay here. We want them to become citizens. That's part of our encouragement, and part of our encouragement is to say, "Well, for your time here you'll get credit for some of it, not all of it." Why would we now take that away if our objective is to have more people stay here?

The Chair: To be sure everybody is clear, the amendment is intended to give credit to those who are in the country on special permits for being in the country and not permanent residents, okay?

Senator Cordy.

Senator Cordy: I just assumed Senator Eaton was going to speak.

The Chair: I looked at her and she said no.

Senator Eaton: No, no. I mean, I can correct the record; but that's fine, we can proceed.

Senator Cordy: I agree with Senator Eggleton that the pre-permanent resident time credit should be restored. I think we have heard the terminology "the best and the brightest Canada wants." We've got the best and the brightest who are here on student visas. Let's make it easier for them to stay.

Live-in caregiver is another group that comes to Canada. Many of them are well educated but come to Canada because they can get a work visa to work as a live-in caregiver, so why wouldn't we give them time credit under the Citizenship Act? I agree with Senator Eggleton.

The Chair: Sponsor of the bill?

Senator Eaton: I think what we're trying to establish is that Canadian citizenship has great value, is highly prized and we shouldn't just sell it as cheaply as possible.

journée de présence. On reconnaîtrait ainsi la valeur des études et du travail au Canada et encouragerait certainement les gens à devenir résidents permanents et ensuite citoyens. Nous devrions continuer à offrir cette possibilité et mon amendement vise à rétablir les conditions nécessaires.

Le président : Madame Stewart Olsen, souhaitez-vous obtenir un éclaircissement?

La sénatrice Stewart Olsen : Oui. Merci.

Pour ma propre gouverne, s'agit-il d'immigrants illégaux?

Le sénateur Eggleton : Non. Il s'agit de gens qui sont ici en vertu d'un permis ou d'un visa de travail.

Le président : Des visas d'étudiant.

Le sénateur Eggleton : Des visas d'étudiant, bien sûr. Il s'agit de gens qui sont ici au pays. Nous attirons des étudiants et nous voulons qu'ils restent et qu'ils deviennent citoyens. Pour les encourager, nous leur disons : « Nous allons reconnaître une partie de votre temps de résidence ici au pays, mais seulement une partie. » Pourquoi leur retirer cette possibilité si notre objectif consiste à encourager les gens à rester?

Le président : J'aimerais préciser que l'amendement vise à reconnaître le temps passé par certaines personnes qui sont au pays en vertu d'un permis spécial, et non les résidents permanents, est-ce bien compris?

Madame Cordy.

La sénatrice Cordy : Je croyais que la sénatrice Eaton allait parler.

Le président : Je viens de la regarder et elle m'a fait signe que non.

La sénatrice Eaton : Non. Si vous voulez, je peux le préciser pour le procès-verbal. Nous pouvons continuer.

La sénatrice Cordy : Je suis d'accord avec le sénateur Eggleton. Il faudrait rétablir la reconnaissance de la présence effective. Nous savons que le Canada recherche la fine fleur du monde. Déjà, cette fine fleur vient étudier ici au Canada. Donnons-lui un coup de main pour lui permettre de rester.

Les aides familiales constituent une autre catégorie de personnes qui viennent au Canada. Bon nombre d'entre elles sont bien éduquées, et elles viennent au Canada au moyen d'un visa de travail pour devenir aide familiale. Pourquoi ne pas reconnaître leur présence effective en vertu de la Loi sur la citoyenneté? Je suis d'accord avec le sénateur Eggleton.

Le président : Qu'en dit le parrain du projet de loi?

La sénatrice Eaton : Je crois que le projet de loi cherche à établir que la citoyenneté canadienne a une valeur énorme et est très recherchée. Nous ne devrions pas tout simplement la vendre au moins offrant.

We are not asking anything from anybody that our peer nations, such as the U.S., Australia, New Zealand, the U.K, don't demand, that or more. So I'm quite happy with this, and, in fact, they will end up getting their citizenship faster if we get things moving the way we'd like to.

Senator Eggleton: Just one more closing point on this. They won't get it faster because now it's four out of six years to start with.

Senator Eaton: But the processing time will be quicker.

Senator Cordy: They won't have the credit.

Senator Eggleton: They won't get the credit.

Senator Eaton: Yes, senator, if they're serious about becoming a Canadian citizen.

Senator Cordy: But you can't say the time will be shorter.

The Chair: It's good to put things one at a time, but I think we understand this one. I think we've had the comments here, so, senators, I'm going to call the question.

To be certain that everybody understands, those who are in favour of the motion will say "yea"; those who are contrary to the amendment will say "nay." I'm going to ask the clerk to poll the committee.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: I am in favour of the amendment, yea.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eggleton?

Senator Eggleton: Yea.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Hubley?

Senator Hubley: Yea.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: It would be nice, one day, to all vote as individuals on another common sense amendment.

Yes.

Senator Eaton: Oh, my, my, aren't we being sanctimonious.

The Chair: Senators?

Ms. Richardson: The Honourable Senator Nancy Ruth?

Nous n'en demandons pas plus que d'autres pays comparables, comme les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Je suis très satisfaite des dispositions actuelles et en fait, ces gens obtiendront leur citoyenneté plus rapidement si nous réussissons à faire adopter le projet de loi.

Le sénateur Eggleton : Un dernier point avant de conclure. Ces gens n'obtiendront pas la citoyenneté plus rapidement parce que désormais, ils devront passer quatre des six dernières années au Canada avant de présenter une demande.

La sénatrice Eaton : Oui, mais le temps de traitement des demandes sera plus court.

La sénatrice Cordy : Mais on ne reconnaîtra pas la présence effective.

Le sénateur Eggleton : C'est ça.

La sénatrice Eaton : Si, sénateur, lorsqu'il s'agit de gens qui souhaitent vraiment devenir Canadiens.

La sénatrice Cordy : Mais vous ne pouvez pas affirmer que le délai sera plus court.

Le président : Il est utile de discuter des points un à un, mais je crois que nous avons fait le tour de la question. Les gens ont pu se prononcer et je vous demande donc, chers collègues, de voter.

Afin d'être sûr que tout le monde comprenne, j'aimerais que tous ceux qui sont pour l'amendement disent « oui », et que tous ceux qui s'y opposent disent « non ». Je demanderai à la greffière de poser la question.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Je suis pour l'amendement, donc oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Eggleton?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Hubley?

La sénatrice Hubley : Oui.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Un jour, ce serait formidable de pouvoir s'exprimer en tant que particuliers sur un autre amendement fondé sur le gros bon sens.

Oui.

La sénatrice Eaton : Oh là là, on fait la leçon aux autres.

Le président : Mesdames, messieurs?

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Ruth?

Senator Nancy Ruth: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth?

Senator Seth: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: Nay.

Senator Eaton: May I console Senators Eggleton and Cordy?

Ms. Richardson: Yeas 4; nays 7.

The Chair: I declare the amendment defeated by a vote of 7 to 4.

Senator Eaton, did you have an intervention?

Senator Eaton: A consoling note to them both. Less than 15 per cent of applicants currently rely on non-permanent resident time.

The Chair: Thank you.

I am going back to clause 3. The amendments were defeated. I see no further amendments on clause 3. I will now put to you: Shall clause 3 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried?

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division.

By agreement with the deputy chair, I am going to put the next clauses, 4 to 7, as a block. Shall clauses 4 to 7 carry?

Some Hon. Senators: Carried.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall clause 8 carry? Senator Eggleton?

Senator Eggleton: I move:

That Bill C-24, in clause 8, be amended by adding after line 5 on page 25 the following:

“10.61 An appeal lies to the Federal Court from any decision of the Minister made under section 10.”

This deals with this whole question of being able to appeal a revocation proceeding. The way this is being set up is so that it's done administratively. It's done by the minister or his officials. A written document goes out saying, “I'm revoking your citizenship; 30 days to respond in writing; no guarantee of hearing.” The minister can ask for one, but there's no guarantee of it.

La sénatrice Ruth : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seth?

La sénatrice Seith : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Stewart Olsen?

La sénatrice Stewart Olsen : Non.

La sénatrice Eaton : Puis-je consoler les sénateurs Eggleton et Cordy?

Mme Richardson : Quatre oui et sept non.

Le président : L'amendement est donc rejeté par 7 voix contre 4.

Sénatrice Eaton, souhaitez-vous intervenir?

La sénatrice Eaton : J'aimerais fournir un renseignement pour consoler mes deux collègues. Moins de 15 p. 100 des demandeurs actuels font référence à la présence active à titre de résident non permanent.

Le président : Merci.

Revenons à l'article 3. Les amendements ont été rejetés et il n'y a plus d'amendements. Je vous pose donc la question : l'article 3 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Adopté.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : L'article 3 est adopté, avec dissidence.

Avec le consentement du vice-président, je vais présenter les prochains articles en bloc, soit les articles 4 à 7. Les articles 4 à 7 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Les articles sont adoptés, avec dissidence.

L'article 8 est-il adopté? Le sénateur Eggleton?

Le sénateur Eggleton : Je propose ce qui suit :

Que le projet de loi C-24, à l'article 8, soit modifié par adjonction, après la ligne 5, page 25, de ce qui suit :

« 10.61 Est susceptible d'appel devant la Cour fédérale la décision du ministre prise aux termes de l'article 10. »

L'amendement porte sur la capacité d'en appeler d'une décision de révocation. La disposition prévoit une procédure administrative effectuée par le ministre ou ses représentants. Un document est donc envoyé indiquant que la citoyenneté sera révoquée et que le destinataire a 30 jours pour répondre par écrit, sans garantie d'audience. Le ministre peut en prévoir une, mais il n'y a aucune garantie.

Leaving this totally in the hands of the minister and officials I think is dead wrong. There needs to be a full appeal process. As Senator Eaton was pointing out today, at second reading, there is a provision for a judicial review, but a judicial review is not the same thing as a full appeal with a full hearing and new testimony. A judicial review, first of all, requires leave to appeal. So it's a very legalistic procedure, and we find out that leave is only granted 15 to 20 per cent of the time to start with. There's no physical appearance. It's decided by a paper review process. No reasons are given when leave is denied. It's just denied and that's the end of it. If leave was granted, it would be granted on the basis of some bigger issue than just the issue of the individual involved. They can't present new evidence at a judicial review. They cannot make arguments for humanitarian, compassionate grounds in a judicial review, and the judge cannot substitute his or her own decision but, instead, refers the matter back to a different decision maker for redetermination. A judicial review is not sufficient in this case. A full appeal process is needed to give that person the opportunity to make their case.

You can say, "We're criminalizing things like espionage, treason and stuff like that. Who would want any of those people?" I think the difficulty here is that terms like "terrorism" are not all that well defined. This is terrorism with five years, and it could be five years that's done internationally. I cited the case today. What if this fellow, Fahmy, a Canadian-Egyptian journalist being held in Egypt, is found guilty? Maybe the minister would say, "Yes, but those Egyptian courts, I'm not sure they've gotten it right," but who knows.

This leaves a lot open to the minister's discretion without the proper third-party hearing guaranteed, and that's what we need. That's the court system, and that's part of our Canadian tradition of doing things in fairness. No matter how bad that person may have been, they still have this right.

Also, as Senator Joyal pointed out today, this is a double whammy or a second punishment because the person gets punished under the Criminal Code to start with, and then this is a further severe punishment. It is a severe punishment that will affect not only them but their families as well.

So I think, in the interests of doing things the proper way, we need to have a full and complete right of appeal to the courts. This particular amendment not only covers the appeal in the case of a criminal conviction but also the intent to reside. If that gets questioned and the minister decides somebody loses their citizenship on that basis, this also provides that. This is a full appeal to the Federal Court in citizenship revocation hearings. Surely, we can all agree on that.

Je crois que l'on a tort de confier la décision au ministre et à ses représentants. Il faut prévoir une procédure d'appel en bonne et due forme. Comme la sénatrice Eaton l'a dit plus tôt lors de la deuxième lecture, il y a une disposition qui prévoit la possibilité d'un examen judiciaire, mais un examen judiciaire ne constitue pas un appel en bonne et due forme avec audience et la possibilité de présenter des témoignages. Tout d'abord, il faut demander le droit d'appel dans le cadre d'un examen judiciaire. Il s'agit d'une procédure juridique et il s'avère que le droit d'appel est seulement conféré dans 15 à 20 p. 100 des cas. Il n'y a aucune comparution physique. Tout se passe sur papier et aucune raison n'est fournie lorsque l'appel est rejeté. La demande est rejetée sans explication. Si le droit d'appel est accordé, ce sera pour un motif de plus grande portée que tout simplement les droits de la personne concernée. L'appelant ne peut présenter de nouvelles preuves dans le cadre d'un examen judiciaire. Il ne peut invoquer des motifs d'ordre humanitaire, et le juge ne peut pas prononcer de décision de son propre cru, mais doit plutôt renvoyer le dossier à une autre instance qui tranchera. Un examen judiciaire est insuffisant dans de tels cas. Il faut prévoir une pleine procédure d'appel qui permet à la personne de défendre sa cause.

On peut bien affirmer : « Nous criminalisons des choses comme l'espionnage, la trahison et ainsi de suite. Qui voudrait de ces gens? » Reste la difficulté des termes comme le « terrorisme » qui ne sont pas si bien définis. Il peut s'agir d'une personne trouvée coupable de terrorisme ayant purgé une peine de cinq ans, peut-être à l'étranger. J'en ai cité un cas aujourd'hui. Qu'arriverait-il si ce journaliste canado-égyptien, M. Fahmy, qui est actuellement détenu en Égypte, était trouvé coupable? Il se peut que le ministre dise : « Oui, mais je ne crois pas que le tribunal égyptien ait raison », mais qui sait.

Cela laisse donc beaucoup de discrétion au ministre sans garantie d'audience menée par une tierce partie, alors que c'est bien cela dont il nous faut. Nous avons besoin d'un système judiciaire qui s'inscrit dans notre tradition canadienne d'équité. Quels que soient les crimes commis par la personne, elle aura toujours ce droit.

De plus, comme l'a indiqué le sénateur Joyal aujourd'hui, il s'agit d'un couteau à double tranchant ou d'une deuxième punition, car la personne est punie aux termes du Code criminel tout d'abord et ensuite est frappée d'une punition encore plus sévère. Il s'agit d'une punition draconienne qui aura une incidence sur non seulement la personne, mais également sa famille.

Il me semble donc que si nous voulons faire les choses correctement, il faut prévoir un réel droit d'appel devant les tribunaux. Mon amendement prévoit non seulement le droit d'appel dans le cas d'une personne ayant un casier judiciaire, mais également en cas d'examen de l'intention de résidence. Si cette intention est remise en question et le ministre décide de retirer la citoyenneté à quelqu'un pour ce motif, mon amendement en tient compte. Il prévoit le droit d'appel devant la Cour fédérale en cas de révocation de la citoyenneté. Il me semble que nous pouvons tous nous entendre là-dessus.

The Chair: Okay, so I think the amendment is very clear in its intent. It adds an additional level of appeal to the existing document.

Senator Cordy?

Senator Cordy: Thank you very much.

I guess it still goes back to creating two levels of Canadians, two classes. I believe that all Canadians, whether they were born in Canada or not, whether they were dual citizens or not, if they are Canadian citizens, they should have the right to a full appeal process. That's the Canadian way.

The Chair: Thank you.

I see no further intervention. I will ask the clerk to call the question. You are either in favour or opposed to the amendment before you. I will ask the clerk to poll the committee.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Cordy?

Senator Cordy: I am in favour of the amendment.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Demers?

Senator Demers: Nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Eggleton?

Senator Eggleton: In favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: Opposed, or nay.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Hubley?

Senator Hubley: In favour.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Munson?

Senator Munson: In favour. Going into overtime; Jacques Demers would like that.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Nancy Ruth?

Senator Nancy Ruth: No.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Seth?

Senator Seth: Opposed.

Ms. Richardson: The Honourable Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: Opposed.

Senator Munson: Come on; just one.

Ms. Richardson: In favour 4; opposed 7.

The Chair: The amendment is defeated by a vote of 7 to 4.

I have no further amendments on this clause, so I will now ask you: Shall clause 8 carry?

Le président : D'accord, je crois que nous avons tous bien compris l'intention de l'amendement. Il vise à fournir un droit d'appel qui n'est pas prévu dans le projet de loi actuel.

La sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Merci beaucoup.

Pour moi, il s'agit de créer deux catégories ou deux classes de Canadiens. Je crois que tous les Canadiens, qu'ils soient nés au pays ou non, qu'ils aient la double nationalité ou non, s'ils sont citoyens canadiens ils devraient avoir droit à une procédure d'appel en bonne et due forme. C'est notre tradition.

Le président : Merci.

Personne ne souhaite intervenir. Je demande donc à la greffière de soumettre la question aux voix. Vous êtes ou bien pour ou contre l'amendement. La greffière vous posera la question.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Cordy?

La sénatrice Cordy : Je suis pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Demers?

Le sénateur Demers : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Je suis contre.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Eggleton?

Le sénateur Eggleton : Je suis pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Hubley?

La sénatrice Hubley : Pour.

Mme Richardson : L'honorable sénateur Munson?

Le sénateur Munson : Pour. Nous dépassons l'heure prévue, ce qui fera plaisir à Jacques Demers.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Ruth?

La sénatrice Ruth : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Seth?

La sénatrice Seth : Non.

Mme Richardson : L'honorable sénatrice Stewart Olsen?

La sénatrice Stewart Olsen : Non.

Le sénateur Munson : Allez, osez une fois.

Mme Richardson : Quatre oui et sept non.

Le président : L'amendement est rejeté par 7 voix contre 4.

Il n'y a plus d'amendement pour cet article et je vous pose donc la question suivante : l'article 8 est-il adopté?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division.

I've looked through the list of remaining clauses. I have no further motions on the table for amendment and I've spoken with the deputy chair. Are you agreed that I lump together clauses 9 to 26 inclusive for a single question?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 9 to 26 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Clauses 9 to 26 are carried, on division.

That takes us to clause 27. Do I have your permission to lump together clauses 27 to 46?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 27 to 46 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division, clauses 27 to 46.

Now I go back to ask you: Shall clause 1 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Cordy: On division.

The Chair: Carried, on division.

Shall the title carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The title is carried.

Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Senator Eggleton: This is an observation. You can feel a little freer because you're not affecting the bill that you've sworn up and down you're going to support. This is an observation and it comes on this question of fees. The fees that come into this issue are quite substantially in the discussions, and the minister raised it as well. It's in all the documentation from the department, but it's not part of the bill. It's something that was already put into effect pursuant to previous legislation. It was put into effect by regulation earlier this year, but it's double the fees.

Des voix : Oui.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : L'article est adopté, avec dissidence.

J'ai consulté la liste des amendements qu'il nous reste. Je n'ai pas reçu d'autres motions concernant des amendements et j'ai consulté le vice-président. Êtes-vous d'accord pour que je regroupe les articles 9 à 26 inclusivement afin de vous poser une seule question?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 9 à 26 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Les articles 9 à 26 sont adoptés, avec dissidence.

Nous en sommes donc à l'article 27. Ai-je votre permission de regrouper les articles 27 à 46?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 27 à 46 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Les articles 27 à 46 sont adoptés, avec dissidence.

Je vous pose maintenant la question suivante : l'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Cordy : Avec dissidence.

Le président : L'article 1 est adopté, avec dissidence.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le titre est adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Le projet de loi est adopté, avec dissidence.

Le comité souhaite-t-il inclure des observations en annexe au rapport?

Le sénateur Eggleton : Voici une observation. Vous pouvez vous sentir un peu plus libre, car vous ne modifierez pas le projet de loi que vous avez juré d'appuyer. Mon observation porte sur la question des droits. On en a beaucoup parlé dans les discussions, et le ministre a soulevé la question également. La question figure dans la documentation ministérielle, mais elle n'est pas abordée dans le projet de loi. Une modification avait déjà été apportée dans une version précédente et le règlement a été modifié plus tôt cette année de façon à doubler les droits.

Let me go through the math for you. The basic requirement for an application is \$300 for an adult, but in addition to that there's a thing called "the right to citizenship fee," and that's \$100. That's a total of \$400 per adult, and that's double. The child application is \$100, but there's also that \$100 fee for the right to citizenship, so that's \$200. If you consider a family of five, two adults and three children, for two adults, that's \$400 each, so \$800; three children at \$200 each, \$600; that's \$1,400. So it's \$1,400 just to apply to become a citizen, and if they are rejected they forfeit the money.

Now some people can afford this, but there are a lot of people that can't, particularly if they happen to be refugees, or if they are a large family with low incomes. Remember that a lot of immigrants in recent times have had low incomes and have not done as well as some immigrants have been able to do in past. That's pretty formidable, \$1,400 for a family of five.

On top of that, since you now insist that people have got to still have the language test up to and including 64 years of age, they're probably going to need training, and that can cost upwards of \$200.

Senator Eaton: No; there are free language classes.

The Chair: Please let him finish.

Senator Eggleton: Okay. Make sure you get that in an observation, free language classes.

Earlier today Senator Eaton said, as did the minister, in fact, that fees are lower than in other countries. Well, in the United States that's true. They are lower here, but the United States also has the provision to waive fees for lower-income people. We don't have it, so hence the observation.

The observation is this: Since citizenship application fees can be onerous for low-income families, the minister should consider creating a procedure of reducing or waiving fees for low-income permanent residents that are applying to become citizens.

Senator Eaton: I'm fine with that, Senator Eggleton; that's fine.

Senator Eggleton: Okay, thank you.

The Chair: I will go back, then.

Is the committee prepared to accept the observation put forward by Senator Eggleton?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We're agreed.

The Chair: In the event that when the clerk takes this forward there is a required change in the translation, are you prepared to give the steering committee authority to approve that change?

Permettez-moi de vous faire un petit cours de mathématiques. Afin de présenter une demande de citoyenneté, il faut prévoir 300 \$ pour un adulte, mais il y a également ce qu'on appelle le droit à la citoyenneté qui coûte 100 \$. Cela fait donc 400 \$ par adulte, soit le double. Pour un enfant, il faut prévoir 100 \$ en plus de 100 \$ pour le droit à la citoyenneté, ce qui fait 200 \$. Pour une famille constituée de deux adultes et de trois enfants, il faut prévoir 400 \$ pour chaque adulte, donc 800 \$, en plus de 200 \$ par enfant, ce qui fait 600 \$ et un total de 1 400 \$ pour la famille. Il coûte donc 1 400 \$ pour présenter une simple demande de citoyenneté, et si la demande est rejetée, aucun argent n'est remboursé.

Il se peut que certaines gens puissent se le permettre, mais ce n'est pas le cas de nombreuses personnes, surtout quand il s'agit de réfugiés ou d'une famille nombreuse à revenu faible. Souvenez-vous que récemment, de nombreux immigrants ont des revenus plus modestes et ne gagnent pas leur vie aussi bien que les immigrants dans le passé. C'est tout de même une somme imposante, 1 400 \$ pour une famille de cinq personnes.

À cela s'ajoute, puisque vous insistez maintenant que les gens jusqu'à l'âge de 64 ans passent des tests linguistiques, une formation qui peut coûter plus de 200 \$.

La sénatrice Eaton : Non, les cours de langue sont gratuits.

Le président : Je vous en prie, permettez-lui de finir.

Le sénateur Eggleton : D'accord. Assurez-vous de le mentionner dans une des observations, le fait qu'il y ait des cours de langue gratuits.

Plus tôt aujourd'hui, la sénatrice Eaton a indiqué, tout comme le ministre, qu'en fait les droits exigés sont inférieurs à ceux imposés par d'autres pays. C'est vrai dans le cas des États-Unis. Nos frais sont plus bas, mais les États-Unis offrent une exemption aux personnes à faible revenu. Nous ne le faisons pas, d'où mon observation.

Mon observation est la suivante : puisque les droits de demande de citoyenneté peuvent coûter cher aux familles à faible revenu, le ministre devrait songer à prévoir une procédure pour réduire ou éliminer les droits dans le cas des résidents permanents à faible revenu qui présentent une demande de citoyenneté.

La sénatrice Eaton : Cela me va, sénateur Eggleton, tout à fait.

Le sénateur Eggleton : D'accord, merci.

Le président : Je vous pose donc la question.

Le comité est-il prêt à annexer l'observation énoncée par le sénateur Eggleton?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous sommes d'accord.

Le président : S'il faudra modifier la traduction une fois que la greffière aura déposé le rapport, consentez-vous à ce que le comité directeur approuve ces changements?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

With that, is it agreed that I report the decision of this committee to the Senate?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: On division, and with the observation agreed to?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: That's agreed.

Thank you, committee. I believe that takes care of all the business.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 18, 2014

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 4:35 p.m., to continue its study on the subject matter of Bill S-218, An Act respecting National Fiddling Day.

Senator Kelvin Kenneth Ogilvie (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie from Nova Scotia, chair of the committee. I will ask my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Eaton: Nicky Eaton from Toronto.

Senator Enverga: Tobias Enverga from Ontario.

Senator Seth: Asha Seth from Toronto.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick.

Senator Hubley: Elizabeth Hubley from Prince Edward Island.

Senator Chaput: Maria Chaput from Manitoba.

Senator Merchant: Pana Merchant from Saskatchewan.

Senator Cordy: Jane Cordy from Nova Scotia, but I grew up in Cape Breton and I love to see those fiddles here today.

Des voix : Oui.

Le président : Merci.

Puis-je donc faire rapport de notre décision au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Avec dissidence, donc, et en incorporant l'observation approuvée?

Des voix : D'accord.

Le président : Entendu.

Merci, mesdames et messieurs. Nous avons épuisé l'ordre du jour.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 18 juin 2014

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 35, pour poursuivre son étude sur la teneur du projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel.

Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse, et je suis le président du comité. Je demanderais à mes collègues de se présenter, en commençant à ma droite.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, de Toronto.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

La sénatrice Seth : Asha Seth, de Toronto.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Hubley : Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

La sénatrice Chaput : Maria Chaput, du Manitoba.

La sénatrice Merchant : Pana Merchant, de la Saskatchewan.

La sénatrice Cordy : Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse, mais j'ai grandi au Cap-Breton et je suis ravie de voir ces violons traditionnels ici aujourd'hui.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Ontario and deputy chair of the committee. I am anxious to hear the fiddling.

The Chair: Thank you, colleagues.

We are used to dealing with true expertise and today we have exceptional expertise as witnesses. I am moving quickly because we are in the midst of a series of bells and we definitely want you on the record.

We are here today to deal with Bill S-218, “An Act respecting National Fiddling Day.” We have with us the sponsor of the bill, the Honourable Elizabeth Hubley and, as an individual, Sherry Johnson, Professor from York University. I understand she will be doing the presentation and summaries after the senator has made her opening remarks. We have Kelli Trotter, a musician who will be demonstrating for us, from Kingston — Ontario, I am sorry to say; Ivan Hicks from New Brunswick, who will be demonstrating as well; and Calvin Vollrath, a fiddler from Alberta who will also be demonstrating.

Without further ado, Senator Hubley, we are pleased to have you with us to be the presenter of this bill and I would ask you to proceed.

Hon. Elizabeth Hubley, sponsor of the bill: Thank you very much. I am delighted. It is an honour to be here with these fiddlers and it is actually quite thrilling for me. These are some of Canada’s finest fiddlers and we are fortunate to have them as our witnesses.

This is truly a unique committee hearing. My sincere thanks to the chair, the committee members and the clerks for making this day possible, and to the critic, Senator Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick, for her enthusiasm and support of the bill.

Honourable senators, allow me to begin by addressing why I have chosen to introduce this bill at this particular time. First, 2014 marks the twenty-fifth anniversary of the Canadian Grand Masters Fiddling Association. The CGMFA is comprised of people from all over Canada who are committed to keeping fiddling alive and well in our country. A National Fiddling Day will further focus on this mandate.

Second, 2014 is a significant year for our country and its history as we celebrate the one hundred and fiftieth anniversary of the Charlottetown Conference. I ask you, honourable senators, what better time to recognize a form of music which binds our country together and which factored so prominently in putting our Founding Fathers in the appropriate frame of mind to set aside petty differences and come together as a country.

Third, World Fiddle Day was celebrated last year for the very first time, following an extensive campaign on the part of a number of world-renown fiddle players to encourage its recognition and to celebrate the beauty and history of fiddle music around the world. A National Fiddling Day would go a

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de l’Ontario et vice-président du comité. J’ai hâte d’entendre la musique.

Le président : Merci, chers collègues.

Nous avons l’habitude de recevoir de vrais spécialistes, et aujourd’hui, ce sont des témoins au talent exceptionnel qui nous rendent visite. Je passe rapidement parce que nous avons plusieurs votes au programme, et nous voulons absolument pouvoir vous entendre.

Nous sommes ici aujourd’hui pour étudier le projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel. Nous recevons la marraine du projet de loi, l’honorable Elizabeth Hubley, et à titre personnel, Sherry Johnson, professeure à l’Université York. Elle fera la présentation après la déclaration préliminaire de la sénatrice. Nous accueillons également Kelli Trotter, une musicienne qui nous offrira une prestation. Elle est de Kingston, en Ontario. Nous aurons aussi en prestation Ivan Hicks, du Nouveau-Brunswick, et Calvin Vollrath, un violoneux de l’Alberta.

Sans plus tarder, sénatrice Hubley, nous sommes heureux de vous recevoir à titre de marraine du projet de loi. La parole est à vous.

L’honorable Elizabeth Hubley, marraine du projet de loi : Merci beaucoup. Je suis ravie. Je suis honorée d’être ici avec ces violoneux, et c’est vraiment un moment palpitant pour moi. Ils sont parmi les plus talentueux du Canada et nous avons de la chance de les avoir avec nous.

Il s’agit d’une séance réellement inhabituelle. Mes sincères remerciements au président, aux membres du comité et aux greffiers d’avoir fait de ce jour une réalité, et à la porte-parole, la sénatrice Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick, pour son enthousiasme et son soutien au projet de loi.

Honorable sénateurs, permettez-moi d’abord de vous expliquer pourquoi j’ai choisi de présenter ce projet de loi maintenant. Premièrement, l’année 2014 marque le 25^e anniversaire de l’Association canadienne des grands maîtres violoneux. L’association regroupe des membres d’un peu partout au Canada et a pour mission de garder bien vivant le violon traditionnel dans notre pays. Instituer une Journée nationale du violon traditionnel viendra appuyer ce mandat.

Deuxièmement, 2014 est une année importante pour le Canada et son histoire, car il célèbre le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown. Je vous demande, honorables sénateurs, s’il y aurait meilleur moment pour reconnaître une forme de musique qui unit le pays et qui a grandement contribué à mettre nos pères fondateurs dans le bon état d’esprit pour oublier leurs petits différends et former un pays.

Troisièmement, la Journée mondiale du violon traditionnel a été soulignée pour la toute première fois l’an dernier, suivant une vaste campagne menée par différents violoneux de renommée internationale, dans le but de favoriser la reconnaissance et de célébrer la beauté et l’histoire de la musique du violon traditionnel

step beyond and recognize both the historic significance of fiddling in Canada and the dedicated musicians who embrace the instrument.

Since introducing this bill in April, I have been very encouraged by the level of interest and support, but one area of interest that many people have asked me for greater clarification on are the different styles of fiddle playing. I hope with today's witnesses that you will garner a better understanding of the variations in style across our country.

Now I would like to introduce our fantastic witnesses: From St. Paul, Alberta, we have Calvin Vollrath. Calvin has been recognized over and over again for his amazing stage performances and his ability to bring his audience to their feet. He is a true musical prodigy. To date, he has composed over 500 tunes and has to his credit 60 of his own albums.

From Toronto, we have Dr. Sherry Johnson. Dr. Johnson grew up step dancing and playing the fiddle and is currently an Associate Professor of Music at York University. Her PhD dissertation in ethnomusicology was on how fiddlers within the Ontario fiddle and step dancing contest circuit conceptualize "tradition." At this time, she has worked on two projects. The first explores the link between step dancing in Britain and Ireland with that of various regions of Canada; the second examines the role of fiddling and step dancing in the Canadian North.

From Kingston, Ontario, we have Kelli Trottier. Kelli is a champion fiddler and step dancer as well as a singer and songwriter, performing and teaching across Canada. She has toured internationally with the sensational string ensemble Bowfire for nine years and has performed on four tours for our Canadian military in the Far North and the Middle East.

From Moncton, New Brunswick, we have Ivan Hicks. With over 68 years of playing old-time music, Ivan is an award-winning fiddler known throughout North America for his contributions to the preservation and promotion of old-time fiddling. His wife Vivian is in the audience today and has accompanied Ivan for many years on the piano.

I would like to note that Patti Lemoureux had wanted to be here today but had a prior engagement teaching the fine art of the Metis fiddle in Manitoba.

As well, internationally acclaimed fiddler Natalie McMaster sent her regrets to the committee. She is unable to be with us today as she recently gave birth to her sixth child. Natalie is a strong supporter of the bill and provided the following quote:

aux quatre coins du monde. Instituer une Journée nationale du violon traditionnel serait un pas de plus vers la reconnaissance de l'importance historique du violon traditionnel au Canada et des musiciens dévoués qui ont adopté cet instrument.

Depuis le dépôt du projet de loi en avril, j'ai été ravie de voir tout l'intérêt et l'appui qu'il a suscité. Beaucoup de gens m'ont toutefois demandé ce qui distinguait les différents styles de violon. Je pense que les prestations de nos invités d'aujourd'hui pourront vous donner une meilleure idée des différents styles présents chez nous.

J'aimerais maintenant vous présenter nos fantastiques invités : de St. Paul, en Alberta, nous recevons Calvin Vollrath. Calvin a maintes et maintes fois récolté des honneurs pour ses étonnantes prestations sur scène et sa capacité de soulever les foules. C'est un véritable prodige de la musique. À ce jour, il a composé plus de 500 pièces et compte à son actif une soixantaine d'albums.

De Toronto, nous avons Sherry Johnson. Mme Johnson pratique le « step dancing » et joue du violon traditionnel depuis son enfance, et elle est actuellement professeure agrégée de musique à l'Université York. Sa thèse au doctorat en ethnomusicologie portait sur la conceptualisation des « traditions » par les violoneux du milieu des concours de violon traditionnel et de step dancing. Elle a travaillé sur deux projets. Le premier explore les liens entre le step dancing de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et celui de diverses régions du Canada. Le deuxième porte sur le rôle du violon traditionnel et du step dancing dans le Nord canadien.

De Kingston, en Ontario, nous recevons Kelli Trottier. Kelli est une championne du violon traditionnel et du step dancing, et auteure-compositeure-interprète. Elle présente des spectacles et enseigne un peu partout au Canada. Depuis neuf ans, elle fait des tournées internationales avec le sensationnel ensemble à cordes Bowfire; elle a également pris part à quatre tournées à l'intention des militaires canadiens dans le Grand Nord et au Moyen-Orient.

De Moncton, au Nouveau-Brunswick, nous accueillons Ivan Hicks. Jouant de la musique d'antan depuis plus de 68 ans, Ivan est un violoneux primé connu à la grandeur de l'Amérique du Nord pour sa contribution à la préservation et à la promotion du violon traditionnel. Son épouse Vivian est dans la salle aujourd'hui et elle a accompagné Ivan au piano pendant de nombreuses années.

Je tiens à souligner que Patti Lamoureux voulait être ici aujourd'hui, mais elle avait déjà un engagement. Elle enseigne le bel art du violon traditionnel métis au Manitoba.

Aussi, la violoneuse de renommée internationale Natalie McMaster transmet ses regrets au comité. Elle ne peut se joindre à nous aujourd'hui, car elle a récemment donné naissance à son sixième enfant. Natalie est une fervente partisane du projet de loi et a soumis la déclaration suivante :

When I'm touring Canada, I am always amazed at how our country is united coast to coast to coast by the fiddle. It is part of so many unique traditions and every culture. I am proud to support this proposal for a National Fiddling Day.

There is hardly a time when the fiddle is not played at an important Canadian event. Just last week, the fiddle was played at the RCMP funeral in Moncton, New Brunswick. From sombre occasions to joyous events, the fiddle captures the emotions of the occasion.

One of today's witnesses, Calvin Vollrath, was commissioned to compose five fiddle tunes for the Vancouver Winter Olympics 2010 opening ceremonies to represent the various styles of fiddling our country has to offer.

The different styles of fiddling serve to illustrate the regional diversity of our great land. Just as each of our founding cultures is unique and singular, so too are our fiddle styles reflective of the people from whom we come and who we have become.

Despite our regional differences, we all share a commonality and oneness that allows us to respect and honour our history, our lineage and our cultural roots.

Honourable senators, if this bill passes, I envision a "National Fiddling Day" where fiddlers give back to their communities by entertaining and sharing their talents to make people happy, to lift their spirits and to celebrate the unifying nature of this country through the magic of music and the universality of this beautiful instrument.

I envision "National Fiddling Day" as an opportunity not only to celebrate the fiddle as an instrument but also to celebrate fiddling itself — the men and women who bring this music to life; the entertainment; the coming together of family, friends and community; and the celebration of our unique and distinctive culture which finds such a melodic expression through the fiddle.

We now have some terrific music to listen to. I hope you will all enjoy it, so I will turn things over to Dr. Johnson. Thank you.

Sherry Johnson, Professor, York University, as an individual: Good afternoon, honourable senators. As you previously heard from Senators Hubley and Stewart Olsen, fiddling has a long history in this country. The earliest settlers — British Columbia and French — introduced the instrument to the continent, where it was eagerly adopted by Inuit, Metis and First Nations societies who have since made it their own. Immigration continued to bring new styles, tunes and accompanying dances that influenced Canadian fiddling. Since, in many rural communities, members of different ethnic groups join together to attend the same dances,

Lors de mes tournées au Canada, il est toujours incroyable pour moi de constater à quel point l'ensemble du pays est uni par le violon traditionnel. Il appartient à tellement de traditions uniques et est au cœur de toutes les cultures. Je suis fière d'appuyer la proposition d'instaurer la Journée nationale du violon traditionnel.

Il est bien rare qu'on n'entende pas la musique du violon traditionnel lors d'un important événement canadien. La semaine dernière, on a pu l'entendre aux funérailles des agents de la GRC à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Des jours sombres aux occasions joyeuses, le violon traditionnel rend bien les émotions du moment.

Un des témoins d'aujourd'hui, Calvin Vollrath, a eu la commande de composer cinq pièces de violon pour les cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver de Vancouver en 2010, afin de représenter les différents styles de violon qu'on peut entendre au Canada.

Les différents styles de violon traditionnel illustrent la diversité régionale de notre grand pays. Tout comme chacune de nos cultures fondatrices sont uniques en soi, nos différents styles de violon sont le reflet des gens qui étaient nos ancêtres et des gens que nous sommes devenus.

Malgré nos différences régionales, nous partageons une identité commune qui nous permet de respecter et d'honorer notre histoire, notre descendance et nos racines culturelles.

Honorables sénateurs, si ce projet de loi est adopté, j'entrevois une « Journée nationale du violon traditionnel » où les violoneux redonnent à la collectivité en divertissant les gens et mettent leurs talents à contribution pour rendre les gens heureux, les mettre de bonne humeur et célébrer la nature rassembleuse de notre pays grâce à la magie de la musique et à l'universalité de ce bel instrument.

Je vois la « Journée nationale du violon traditionnel » comme l'occasion de célébrer non seulement l'instrument, mais aussi l'art d'en jouer — les hommes et les femmes qui donnent vie à cet instrument; le divertissement; le rassemblement des familles, des amis et des communautés; et la célébration de notre culture unique et distincte, qui s'exprime de manière tellement mélodieuse avec le violon traditionnel.

Nous allons maintenant pouvoir écouter de l'excellente musique. J'espère que vous aimerez. Je cède donc la parole à Mme Johnson. Merci.

Sherry Johnson, professeure, Université York, à titre personnel : Bon après-midi, honorables sénateurs. Comme les sénatrices Hubley et Stewart Olsen l'ont dit tout à l'heure, le violon traditionnel a une longue histoire au Canada. Les premiers colons — britanniques et français — ont fait découvrir l'instrument sur le continent, où les Inuits, les Métis et les Premières Nations l'ont adopté avec enthousiasme et se le sont approprié depuis. L'immigration a permis d'intégrer de nouveaux styles, de nouvelles mélodies et de nouvelles danses, qui ont influencé l'art du violon traditionnel au Canada. Depuis, dans bien des

weddings and celebrations, the repertoires of dance music mixed easily. Less integration of repertoire occurred in urban settings initially, where higher concentrations of each ethnic group made it easier for immigrants to socialize only within their own ethnic communities. With a few exceptions, there was and continues to be considerable interaction among the musicians of the various regional and ethnic styles found across Canada. While each region has a recognizable style and repertoire of tunes and steps — and the fiddlers here today will demonstrate some of these styles — there are many more local sub-styles and many instances of musical collaboration and sharing.

While the history of fiddling in Canada is important to understand the development of the wide variety of styles that currently exist, its historical importance is not sufficient to support a national day of fiddling. Rather, I believe it is its role as a dynamic, ever-developing, contemporary tradition that attracts musicians of all ages and from all parts of Canada that makes this musical activity worthy of formal recognition.

Let me share with you now a few of the many scenarios I have seen that prove to me that fiddling has a strong presence and future in our country.

About 30 or more children — the youngest just 3 years old — signed up for the 8 and under fiddle class in a fiddle contest; a multi-generation gathering of family and friends, gathered in a campground until the wee hours of the morning with food, drink, fiddles and a dancing board; a university fiddle-based ensemble that has to cap enrolment because of its popularity amongst students; fiddle teachers with waiting lists and teachers driving hundreds of kilometres to teach students in areas without a local teacher; and programs like Strings Across the Sky, which teaches fiddling to young people in over 17 communities of the high Arctic.

Young people are playing the fiddle. They are taking lessons, attending fiddle camps, competing in contests, composing tunes, playing in bands and jamming with friends. In some cases, older styles are dying away and being replaced by new styles based on those older styles that are attractive to these young musicians. In other cases, there is a strong emphasis on tradition and playing just like their elders. The presence of old and new provides today's fiddlers with a rich, dynamic tradition within which they can develop and to which they can contribute.

One of the few things that might be said to be common to fiddling across the country is its intimate relationship with dance, both social and step dancing. Even in performance contexts in which the audience is primarily a listening one — as at concerts or media broadcasts — the tunes usually come from dance repertoire and are used in other contexts as an accompaniment to dance. A variety of step dancing styles has developed across the country,

collectivités rurales, les membres de différents groupes ethniques se réunissent pour prendre part aux mêmes danses, mariages et célébrations, puisque les répertoires s'amalgament facilement. En milieu urbain, l'intégration s'est faite plus graduellement, car la densité des groupes ethniques en ville fait en sorte que les immigrants ont plus tendance à socialiser avec leur propre communauté ethnique. Sauf quelques exceptions, les musiciens issus des différents styles régionaux et ethniques du Canada continuent à s'influencer les uns les autres. Bien que chaque région ait son propre style et son propre répertoire de mélodies et de pas — et nos invités vont vous en démontrer quelques-uns —, il existe beaucoup plus de styles locaux encore, et de nombreux exemples de collaboration musicale.

Si l'histoire du violon traditionnel au Canada est importante pour comprendre le développement des nombreux styles actuels, son importance historique ne suffit pas pour justifier la tenue d'une Journée nationale du violon traditionnel. Je crois plutôt que ce qui fait du violon traditionnel une activité musicale digne d'une reconnaissance officielle, c'est son rôle à titre de tradition contemporaine, dynamique et en constante évolution qui attire les musiciens de tous les âges et de toutes les régions du Canada.

Permettez-moi de vous parler de quelques-uns des exemples dont j'ai été témoin et qui me font dire que le violon traditionnel a une forte présence et un avenir certain au pays.

Une trentaine d'enfants — le plus jeune étant tout juste âgé de trois ans — se sont inscrits à un concours de violon traditionnel dans la catégorie des huit ans et moins. C'est un rassemblement multigénérationnel de familles et d'amis qui célèbrent sur un terrain de camping jusqu'aux petites heures du matin; on mange, on boit, on joue du violon et on danse. C'est un ensemble universitaire de violoneux qui doit limiter le nombre d'inscriptions vu sa grande popularité auprès des étudiants. C'est des professeurs de violon qui ont des listes d'attente, et d'autres qui font des centaines de kilomètres pour aller enseigner dans des régions où il n'y a pas de professeur. C'est aussi des programmes comme Strings Across the Sky, qui enseigne le violon traditionnel à des jeunes dans plus de 17 collectivités du Grand Nord.

Des jeunes jouent du violon traditionnel. Ils prennent des cours, vont à des camps de violon, participent à des concours, composent des chansons, jouent dans des groupes et improvisent des mélodies avec leurs amis. Dans certains cas, les styles plus anciens sont remplacés par de nouveaux styles influencés par les mélodies d'antan, et c'est ce qui attire les jeunes musiciens. Parfois, les traditions sont sacrées et ils tiennent à jouer comme leurs ancêtres. La présence de styles anciens et nouveaux offre aux musiciens d'aujourd'hui une tradition riche et dynamique qui leur permet de développer leur talent et d'enrichir le patrimoine.

Un des quelques points communs que partagent tous les styles de violon qu'on trouve au pays est qu'ils sont intimement liés à la danse, tant à la danse sociale qu'au step dancing. Même dans les prestations s'adressant principalement à un auditoire passif — comme les concerts ou les radiodiffusions —, les pièces sont généralement tirées d'un répertoire de danse et sont utilisées dans d'autres contextes en accompagnement à la danse. Toute une

each remaining relatively contained within geographic or cultural boundaries. Similarly, while some couples and group dances such as the waltz, the polka, and square dancing are performed across the country, regional variations exist in the way partners hold each other, foot work and preferred tempos and tunes.

The last point I want to make today is to highlight the worldwide acknowledgement of Canadian fiddling. In addition to the recognition provided by Senators Hubley and Stewart Olsen for Canadian fiddlers who are in high demand as performers and teachers around the world, I can offer a few examples of the esteem for Canadian fiddling from the academic world.

First, both scholars and musicians come from around the world to Canada to study our fiddle traditions. There are many, many publications — both popular and scholarly — about Canadian fiddle styles, contexts, performers and tunes. My current bibliography of research on Canadian fiddling has over 400 publications.

Second, the Research Centre for Music, Media and Place, located at Memorial University in Newfoundland, recognized the interest, both national and international, in Canadian fiddling and asked me to edit a two-CD set and accompanying book on fiddling across Canada. Scholars of regional fiddle styles across Canada worked with local musicians to identify historically significant tracks from archival collections, personal collections and out-of-print commercial recordings, resulting in a rich assortment of tracks with which no one individual could have been familiar. This publication *Bellows & Bows* is a first attempt to use historical research, ethnographic research and musical analysis to collaboratively examine a wide variety of fiddle styles and musicians from across Canada.

Finally, the North Atlantic Fiddle Convention is a unique conference that brings together academics and musicians from all over the world to share fiddle and related dance research, as well as performances and workshops. Its founder is very particular about making sure the local hosts are able to provide strong community support in terms of both audience and participants, and it has been held outside of his hometown, Aberdeen, Scotland, only three times since its inception in 2001. It will be held next year in Sydney, Cape Breton, the second time in its short history that it has been hosted by Canada.

With this brief introduction to fiddling in Canada, I turn the presentation over now to three of Canada's most beloved and popular fiddlers, and I bet you won't be able to keep your toes still.

gamme de styles de step dancing ont vu le jour à l'échelle du pays, chacun demeurant relativement près de leurs limites géographiques ou culturelles. De la même façon, tandis que certaines danses en couple ou en groupe, comme la valse, la polka et la danse carrée, sont pratiquées à l'échelle du pays, des variantes régionales se distinguent par la prise des partenaires, les pas, la cadence et les airs favoris.

En terminant, j'aimerais parler de la reconnaissance internationale dont bénéficie le violon traditionnel canadien. En plus de la reconnaissance offerte par les sénatrices Hubley et Stewart Olsen aux violoneux canadiens qui sont en grande demande à l'échelle mondiale pour leurs talents d'artiste et d'enseignant, voici quelques exemples de l'estime que les violoneux canadiens inspirent au milieu académique.

Premièrement, les universitaires et les musiciens arrivent de partout dans le monde pour étudier les traditions entourant le violon au Canada. Il existe d'innombrables publications — populaires et académiques — sur les styles de violon traditionnel au Canada, les contextes, les artistes et les mélodies. Actuellement, ma bibliographie de recherche sur le violon traditionnel canadien compte plus de 400 publications.

Deuxièmement, le Research Centre for Music, Media and Place, de l'Université Memorial de Terre-Neuve, a reconnu l'intérêt national et international voué au violon traditionnel canadien et m'a demandé de monter un coffret de deux CD et un livret sur le violon traditionnel des quatre coins du Canada. Des érudits des styles régionaux de violon d'un peu partout au pays ont travaillé avec des musiciens locaux pour dénicher des pièces d'importance historique d'après des collections d'archives, des collections personnelles et des enregistrements commerciaux épuisés. Il en est résulté un assortiment de pièces riche et inédit. Le coffret *Bellows & Bows* est une première tentative de l'utilisation de la recherche historique, de la recherche ethnographique et de l'analyse musicale pour examiner en collaboration une vaste gamme de styles de violon traditionnel et de musiciens de partout au Canada.

Finalement, la North Atlantic Fiddle Convention est une conférence unique qui réunit des universitaires et des musiciens de partout dans le monde pour échanger des connaissances sur le violon traditionnel et les danses connexes; on y offre également des prestations et des ateliers. Le fondateur tient mordicus à ce que les hôtes locaux soient en mesure d'offrir tout le soutien voulu en fait d'auditoire et de participants. Depuis sa création en 2001, la conférence n'a eu lieu que trois fois à l'extérieur de la ville natale du fondateur, Aberdeen, en Écosse. L'an prochain, elle se tiendra à Sydney, au Cap-Breton, et ce sera la deuxième fois de sa courte histoire qu'elle sera accueillie par le Canada.

Sur cette brève introduction du violon traditionnel au Canada, je cède la parole à l'un des trois violoneux les plus aimés et connus du Canada, et je parie que vous ne pourrez pas vous empêcher de taper du pied.

Ivan Hicks, Fiddler, as an individual: Thank you, Sherry.

Good afternoon, honourable senators. I am Ivan Hicks from the Moncton area of New Brunswick. I'm so pleased and honoured to be here this afternoon to tell you a little bit about fiddling in Eastern Canada and to look at a couple of different styles that we have in the East.

I came from a musical family. My dad was a fiddler, so Ivan became a fiddler, too. I played my first dance with my dad when I was six years old. That's why I've been in it 68 years, I guess.

When I grew up, the main fiddling in our area was the Don Messer style. I think many of you are familiar with that name. He came from the little community of Tweedside in New Brunswick and made his home in Prince Edward Island for a number of years. That's where Don Messer and the Islanders came from. That was for radio. When television came along, he moved to Halifax and played his music out of Halifax. He built his home there and passed away there.

The Don Messer style of music is a basic style. There is nothing too difficult about it. He took Irish, Scottish and French-Canadian tunes and did them in his way. But because of his recordings and radio and television, and his tours across Canada, fiddlers growing up in his time learned his style of music. It still exists today, but it is losing ground somewhat to certain other styles that are coming into play.

I would like to play for you a little bit of Don Messer. I'm sure many of you will remember this first piece of music that I'm going to play for you.

[*Live presentation*]

Hon. Senators: Hear, hear!

Mr. Hicks: I guess that style of music put a lot of music under people's feet for a number of years.

The second style I would like to look at — and I know Senator Cordy is going to enjoy this one — I have a great appreciation for the Cape Breton style of Scottish music. I don't know whether you realize this, but it's probably the oldest form of Scottish music in Cape Breton, to the point that Scotland even sends their fiddlers and other folks over to Cape Breton to learn what the old style was like.

I got to meet and play with many of the fiddlers from Cape Breton like Natalie, of course — I know Natalie very well — and Ashley, and of course Buddy MacMaster and Jerry Holland and many others.

Celtic music in the last few decades has come on strongly because of people like Natalie and Ashley. It is now throughout Canada, throughout North America, and it's in various parts of our world.

Ivan Hicks, violoneux, à titre personnel : Merci, Sherry.

Bon après-midi, honorables sénateurs. Je m'appelle Ivan Hicks, et je suis de la région de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Je suis très heureux et honoré d'être ici aujourd'hui pour vous parler du violon traditionnel dans l'Est canadien et explorer avec vous quelques styles qui lui sont propres.

Je viens d'une famille de musiciens. Mon père était violoneux, alors Ivan est devenu violoneux lui aussi. J'avais six ans quand j'ai joué à une danse pour la première fois avec mon père. C'est pour cette raison que je suis violoneux depuis 68 ans, j'imagine.

Quand j'étais jeune, le principal style de violon traditionnel dans notre région était celui de Don Messer. Je crois que bon nombre d'entre vous avez déjà entendu ce nom. Il était originaire de la petite collectivité de Tweedside au Nouveau-Brunswick, et il a vécu à l'Île-du-Prince-Édouard pendant de nombreuses années. C'est de là que vient le nom « Don Messer and the Islanders ». C'était pour la radio. Lorsque la télévision est arrivée, il s'est installé à Halifax et a joué sa musique là-bas. Il a construit sa maison là-bas et y est demeuré jusqu'à sa mort.

Le style de Don Messer est un style assez élémentaire. Il n'y a rien de trop compliqué là-dedans. Il a repris à sa manière des pièces irlandaises, écossaises et franco-canadiennes. Mais à cause de ses albums, de ses émissions à la radio et à la télévision et de ses tournées pancanadiennes, les violoneux de son époque ont appris à jouer son style de musique. C'est un style qui est toujours vivant, mais il perd quelque peu de terrain au profit d'autres styles qui ont fait leur apparition.

J'aimerais vous jouer un peu de Don Messer. Je suis sûr que plusieurs vont se rappeler de la première pièce que je vais vous interpréter.

[*Prestation en direct*]

Des voix : Bravo!

M. Hicks : Je crois que ce style de musique a fait danser les gens pendant de nombreuses années.

Le deuxième style que j'aimerais vous présenter — et je sais que la sénatrice Cordy va l'aimer — est le style écossais du Cap-Breton, que j'affectionne beaucoup. Vous ne le savez peut-être pas, mais c'est probablement la forme de musique écossaise la plus ancienne au Cap-Breton, à un point tel que des violoneux écossais viennent au Cap-Breton pour en apprendre davantage sur le style d'antan.

J'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre de violoneux du Cap-Breton et de jouer avec eux, comme Natalie, bien sûr — je la connais très bien —, Ashley et, évidemment, Buddy MacMaster et Jerry Holland et bien d'autres.

La musique celtique a connu une grande popularité au cours des dernières décennies grâce à des gens comme Natalie et Ashley. Elle est maintenant répandue dans l'ensemble du Canada et de l'Amérique du Nord, et elle est également présente dans différentes parties du monde.

I would like to do a little strathspey for you and then go into a reel. This will demonstrate a little of the Cape Breton style.

[*Live Presentation*]

Hon. Senators: Hear, hear!

Mr. Hicks: Thank you very much.

Kelli Trotter, Musician, as an individual: Good afternoon, honourable senators. I want to thank Senator Hubley for her opening remarks. What you, Senator Stewart Olsen and Sherry have described is exactly what I experienced first-hand most of my life. You have captured the essence and spirit of Canadian fiddle music. It's an honour for me to be here to demonstrate today and to be able to travel across the country to share my experiences and my knowledge of fiddle music in Canada, through performances and through teaching.

I'm going to start by doing a bit of a demonstration of Québécois fiddle music. I will apologize for not speaking French. I practised for a while and I thought we could be here all day if I attempted that, so instead I will talk about it.

Québécois fiddle music is very rhythmic and has a great driving beat to it. It's great for dancing and you will often find Quebec fiddlers sitting while they play because they do this little foot thing, similar to other styles of music, but they will often change the rhythm of their feet to match the phrasing of any particular tune.

Another thing that is quite popular in Québécois fiddle music is that they will change the time signature within a piece of music. Some people might understand that and some might not. It's an interesting way of giving something a little twist.

I'm going to play a tune called "Porteau Blanc." In the B part or second part of this tune, if you listen carefully you may hear what I am talking about. I won't do the foot thing; it might throw me off.

[*Live Presentation*]

Hon. Senators: Hear, hear!

Ms. Trotter: Thank you. I'm not sure if you heard that or not.

I'll move on to Ottawa Valley-style fiddle music. I had the influence of the Ottawa Valley on one side when I was growing up and Québécois on the other. Yet, I grew up in a hotbed of Scottish music in Glengarry County. I'm not sure what I was left with other than a melting pot of everything. Because I am an Ottawa Valley step dancer, the Ottawa Valley probably had a little more influence on my playing. The most important element we look for in Ottawa Valley play is danceability, because we're often playing for step dancers or square dancers or some sort of dance. We try to put a lot of lift and flow into our music and there are a lot of

J'aimerais maintenant vous jouer un peu de strathspey, puis un reel. Cela vous donnera une idée du style du Cap-Breton.

[*Prestation en direct*]

Des voix : Bravo!

M. Hicks : Merci beaucoup.

Kelli Trotter, musicienne, à titre personnel : Bon après-midi, honorables sénateurs. Je tiens à remercier la sénatrice Hubley pour son introduction. La sénatrice Hubley, la sénatrice Stewart Olsen et Sherry ont su décrire exactement ce que j'ai vécu pendant une bonne partie de ma vie. Vous avez saisi l'essence et l'esprit de l'art du violon traditionnel au Canada. C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui et de pouvoir jouer pour vous. J'ai aussi le privilège de voyager aux quatre coins du Canada pour faire part de mon expérience et de mes connaissances sur le violon traditionnel au Canada, par l'entremise de prestations ou par l'enseignement.

Je vais d'abord vous faire une courte démonstration du violon traditionnel québécois. Pardonnez-moi si je ne parle pas français. Je me suis pratiquée un peu, puis j'en ai conclu que nous y passerions l'après-midi si j'essayais, alors je vais l'expliquer autrement.

Le violon traditionnel québécois est une musique très rythmée, très entraînante. C'est parfait pour danser. Souvent, vous verrez les violoneux québécois jouer assis, car ils tapent aussi du pied, comme dans d'autres styles de musique, mais ils vont changer le rythme de leurs pieds pour suivre les paroles de la pièce.

Une autre chose qui est aussi très populaire chez les violoneux québécois, c'est qu'ils vont changer la cadence dans une même pièce musicale. Certains l'apprécient, d'autres pas. C'est une bonne façon de rendre les choses intéressantes.

Je vais vous interpréter une pièce qui s'appelle « Porteau Blanc ». Dans la deuxième partie de la pièce, si vous portez attention, vous allez comprendre de quoi je parle. Je ne vais pas taper du pied, cela pourrait me distraire.

[*Prestation en direct*]

Des voix : Bravo!

Mme Trotter : Merci. Je ne sais pas si vous l'avez bien entendu.

Je vais passer au style de la vallée de l'Outaouais. Dans mon enfance, j'ai eu l'influence de la vallée de l'Outaouais d'un côté, et du Québec de l'autre. J'ai pourtant grandi dans le comté de Glengarry, où la musique écossaise était très populaire. C'est probablement un mélange de tout cela qui me reste aujourd'hui. Parce que je pratique le step dancing dans la vallée de l'Outaouais, c'est sûrement ce style qui a le plus influencé ma musique. L'aspect le plus important de la musique dans la vallée de l'Outaouais est qu'elle soit propice à la danse, car nous jouons souvent pour des danseurs de step, de danse carrée ou d'un style

great melodies, too. There is great lift and flow in all types of fiddle music, but it's something that we try to create to entice any dancer to get up.

One tune I'm going to play is a little jig. I'm choosing to do a jig that is in 6/8 time because jigs are a very popular dance for our Ottawa Valley step dancers and it's not as common in other parts of Canada to dance to a jig. This is a Graham Townsend tune. Graham Townsend was a great Ontario fiddler and composer. This tune is called "My Dungannon Sweetheart." I will play this jig for you. After that, I'm going to ask Calvin to swing into a bit of a reel so I can demonstrate a bit of Ottawa Valley step dancing as well.

[Live Presentation]

Hon. Senators: Hear, hear!

Calvin Vollrath, Fiddler, as an individual: I come from St. Paul, Alberta and I'm a third-generation fiddle player. My father was a fiddle player and his father was a fiddle player. There were 10 kids. My dad had nine brothers and sisters and they all played the fiddle. He passed it on to me and I have passed it on to my three children; I hope they pass it on to their children. I'm doing my part in trying to inspire the grandchildren as well.

In 1988, I was hired to teach at the first fiddle camp in Canada, in Emma Lake, Saskatchewan. I just play by ear; I'm not a trained musician. I learned in the kitchen from my dad. I said, "I don't think I can teach because I don't know how to do it; I just do it by ear," but they convinced me to do it. I thoroughly enjoyed it.

The great story about the fiddle camps now is that they've spread all over the country; there are many of them. In 1996, a fellow from Sherridon, Manitoba, was teaching in a one-room schoolhouse, Grade 1 to Grade 8, 24 students, and he thought it would be wonderful to teach fiddle to the kids. He didn't play himself, but he knew lots of the kids came from troubled homes and lives. So he came to the Emma Lake Fiddle Camp in 1996. He stopped and bought a fiddle on the way and took the beginner class. At the end of the week, he stopped at the music store in Prince Albert, on his way back to Manitoba, and bought 24 fiddles to go teach the kids in northern Manitoba. After teaching them for a couple of months, he invited me to come up for a week and do what I could to help with the kids. He then got a fellow from Winnipeg to come up and teach the kids for a week.

The kids' lives started to change. It wasn't just about the fiddle music. They would take the kids out to play for different communities in the area. The kids learned confidence and all about being social. The other schools started seeing what was going on.

quelconque de danse. Nous tentons d'intégrer beaucoup d'entrain et de fluidité dans notre musique, et beaucoup de belles mélodies. Il y a beaucoup d'entrain et de fluidité dans tous les styles de violon traditionnel, mais nous voulons ce petit « oumph » qui va pousser les gens à danser.

Je vais vous jouer une petite gigue. J'ai choisi une gigue de mesure 6/8, car ces gigues sont très populaires auprès des danseurs traditionnels de la vallée d'Ottawa. Elles ne sont pas aussi populaires ailleurs au pays. Il s'agit d'un air de Graham Townsend, un grand violoniste et compositeur ontarien. La pièce s'intitule « My Dungannon Sweetheart. » Je vais vous l'interpréter, et je demanderai ensuite à Calvin de jouer un reel afin que je puisse vous faire quelques pas de danse traditionnelle.

[Prestation en direct]

Des voix : Bravo!

Calvin Vollrath, violoneux, à titre personnel : Je suis originaire de St. Paul, en Alberta. Je suis un violoniste de troisième génération. Mon père et son père avant lui étaient aussi violonistes. Mon père et ses neuf frères et soeurs jouaient aussi du violon. Mon père m'a appris à jouer et j'ai fait la même chose avec mes trois enfants. J'espère qu'ils apprendront à leurs enfants à jouer du violon. Je fais ce que je peux pour inspirer également mes petits-enfants.

En 1988, on a embauché pour enseigner le violon au premier camp de violon au pays, à Emma Lake, en Saskatchewan. Je joue par oreille; je ne sais pas lire la musique. Mon père m'a appris à jouer dans la cuisine chez nous. J'ai dit aux responsables du camp : « Je ne crois pas pouvoir enseigner le violon, car j'ignore comment; je joue par oreille. » Mais, ils m'ont convaincu et j'ai beaucoup aimé l'expérience.

La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui, on trouve des camps de violon un peu partout au pays. Il y en a beaucoup. En 1996, un enseignant de Sherridon, au Manitoba, enseignait à 24 élèves de la première à la huitième année dans une école à classe unique. Il s'est dit que ce serait une bonne idée de leur enseigner le violon. Il ne jouait pas de l'instrument, mais savait que beaucoup de ses élèves avaient une vie familiale tourmentée. Il s'est donc rendu au camp de violon d'Emma Lake, s'arrêtant en chemin pour acheter un violon, pour participer à la classe de débutants. Une semaine plus tard, alors qu'il retournait chez lui au Manitoba, il s'est arrêté dans un magasin de musique à Prince Albert pour y acheter 24 violons afin d'enseigner le violon à ses élèves. Après quelques mois d'enseignement, il m'a invité pour une semaine afin d'aider les enfants dans leur apprentissage. Ensuite, il a invité un homme de Winnipeg à venir enseigner le violon aux enfants pendant une autre semaine.

La vie de ces enfants a changé. Ce n'était pas seulement une question de musique. Les enfants allaient jouer dans les différentes collectivités de la région. Ils ont appris à avoir confiance en eux, à avoir une vie sociale. Les autres écoles ont commencé à remarquer le changement.

In the Frontier School Division in northern Manitoba, this program has caught on and it is being taught in every school in northern Manitoba. There are 5,000 kids being taught in northern Manitoba. It's absolutely wonderful. They have a jamboree at the end of May every year and they pick probably 500 of the most advanced students because they can only hold that many in one school. This year it was held in Norway House. They had 500 kids and 37 instructors from all across Canada. Of the 37 instructors, 12 or 15 of them were former students in the program. It has really changed their lives and it's nice to see.

When I was young and you went to a fiddle contest or to something involving the fiddle, it was all older people and not very many young ones. In today's world, however, we're not in any jeopardy of losing our culture with the fiddle. That makes me happy.

Lots of the kids in northern Manitoba are from the Metis culture, so I'm going to play an old Metis tune — probably the oldest tune in the culture — called the “Red River Jig.” This is what they call their Metis national anthem. Kelli talked about how you sit and clog; that was the old Metis way. I will sit on a chair over there with the board and clog my feet.

[Live Presentation]

Hon. Senators: Hear, hear!

Mr. Vollrath: When we grew up, as Ivan said, the Don Messer music was all across Canada, so that was part of our life — Andy DeJarlis, Don Messer, Graham Townsend and Al Cherney — but Metis was a regional style that was played all across Western Canada as well. The Ukrainian people settled in Western Canada so there was lots of Ukrainian music. When you went to weddings, there would be Ukrainian bands. On the radio every Saturday night would be the Ukrainian hour and we would hear lots of Ukrainian music and still do to this day. I will do my best to play a Ukrainian style — dance, if you wish!

[Live Presentation]

Hon. Senators: Hear, hear!

Mr. Vollrath: At this time, I think it would be wonderful if we three fiddle players grabbed our fiddles and had a jam session and some step dancing. If there are any fiddlers out here who would like to grab their fiddles and join us, by all means! Let's play a bit of “St. Anne's Reel.”

[Live Presentation]

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: Please return to the table. We are still in committee, may I remind you, senators!

Dans la division scolaire Frontier, dans le Nord du Manitoba, ce programme a attiré l'attention des autres écoles. Aujourd'hui, toutes les écoles de la région enseignent le violon. Ils sont 5 000 enfants dans le Nord du Manitoba à apprendre le violon. C'est tout à fait merveilleux. Chaque année, à la fin mai, il y a un jamboree. En raison de la taille des salles disponibles, seulement environ 500 élèves parmi les plus avancés sont choisis. Cette année, le jamboree a lieu à la Norway House. Il y avait 500 jeunes et 37 professeurs d'un peu partout au pays. Parmi ces professeurs, 12 ou 15 étaient d'anciens étudiants du programme. Ce programme a vraiment changé leur vie. C'est agréable de voir cela.

Quand j'étais jeune, lorsqu'on participait à une compétition de violon ou à une quelconque activité liée au violon, il n'y avait que des personnes plus âgées avec nous; il y avait très peu de jeunes. Aujourd'hui, nous ne risquons pas de perdre la culture du violon. Ça me rend heureux.

Beaucoup de jeunes dans le Nord du Manitoba sont Métis. Je vais donc vous interpréter un vieil air métis — probablement le plus vieil air de cette culture — intitulé « Red River Jig. » C'est ce qu'ils appellent l'hymne national métis. Kelli a parlé de s'asseoir et de taper du pied au rythme de la musique; c'est ce que font les Métis depuis des générations. Je vais donc m'asseoir sur une chaise et taper du pied sur une planche.

[Prestation en direct]

Des voix : Bravo!

M. Vollrath : Comme le soulignait Ivan, lorsqu'on était jeune, on pouvait entendre la musique de Don Messer partout au pays. Cela faisait partie de notre quotidien — Andy DeJarlis, Don Messer, Graham Townsend et Al Cherney —, mais on pouvait aussi entendre le style régional métis partout dans l'ouest du pays. Les immigrants ukrainiens se sont installés dans l'ouest du pays. Il y avait donc beaucoup de musique ukrainienne. Les mariages avaient des orchestres ukrainiens. Tous les samedis soir, à la radio, il y avait l'heure ukrainienne où l'on pouvait entendre beaucoup de musique ukrainienne. C'est encore le cas aujourd'hui. Je vais faire de mon mieux pour jouer un air de musique ukrainienne. Vous pouvez danser, si vous le voulez!

[Prestation en direct]

Des voix : Bravo!

M. Vollrath : Je crois que ce serait merveilleux si les trois violonistes se réunissaient pour un petit concert improvisé et quelque pas de danse traditionnelle. Si d'autres violonistes veulent se joindre à nous, ils sont les bienvenus! Jouons un peu du Reel de St. Anne.

[Prestation en direct]

Des voix : Bravo!

Le président : Veuillez revenir à la table. Je tiens à rappeler aux membres du comité que nous sommes encore en séance!

[Laughter]

At this stage in the meeting, after we have had the presentations from witnesses, the chair opens the floor up for questions. We have senators who already have indicated they wish to ask questions. I will go then to the deputy chair.

Senator Eggleton: I was going to ask the question “Is there a Toronto style?” but I won’t ask. I never heard them play the fiddle on Bay Street. They fiddle around but. . .

Anyway, I’m very impressed. This is the first time that music as opposed to words has convinced me to vote for a bill. I just think it’s terrific. Thank you.

I don’t have a question.

The Chair: That’s good, on this day, because we are under some constraints here.

Senator Merchant: I, too, don’t have a question.

Calvin, you gave us a taste of Metis music. I come from Saskatchewan and we have John Arcand. He is a well-known fiddler and I thought I would be remiss if I didn’t mention him. I know that he has received many awards and that he also is a third generation fiddler of Metis background. I know he received the Order of Canada and a variety of things.

In 2013, James Steele won the grand master concert.

I just wanted to make mention of Saskatchewan, but in the meantime you demonstrated the Metis music. Thank you very much.

Mr. Vollrath: They are dear friends of mine.

Senator Eaton: I wish all our committee meetings were like this.

Educate a poor city girl. What is the difference between a violin and a fiddle?

Mr. Hicks: I guess just the way they’re played. The two are the same, basically. A violin is classical and the fiddle is more parochial or local.

Senator Eaton: It’s just the way they are played and what you play?

Mr. Vollrath: It’s the same. Itzhak Perlman, who is probably the most renowned violinist in the world, calls it a fiddle and a stick.

Senator Cordy: I guess that’s the difference between growing up in Cape Breton and Toronto because in Cape Breton it was always a fiddle. I don’t know how old I was before I realized that it was actually a violin. At the Cruise Pavilion in Sydney, where the cruise ships land, there’s an art gallery and restaurant. It’s a lovely place, and outside of it is a huge fiddle. It has now become a marker for people as to where they meet. It’s not in Cape

[Rire]

Maintenant que les présentations sont terminées, nous allons passer aux questions des membres. Certains ont déjà indiqué qu’il voulait intervenir. Je vais donc laisser la parole au vice-président.

Le sénateur Eggleton : J’allais vous demander s’il y a un style Toronto, mais je vais laisser tomber. Je n’ai jamais entendu les gens qui travaillent sur Bay Street jouer du violon. Ils s’amusent, mais...

J’ai été très impressionné. C’est la première fois que c’est la musique qui me convainc de voter pour un projet de loi, et non des mots. C’est super. Merci.

Je n’ai pas de questions.

Le président : C’est bien, car nous sommes un peu limités dans le temps.

La sénatrice Merchant : Moi non plus, je n’ai pas de questions.

Calvin, vous nous avez donné une idée de ce qu’est la musique métisse. Je suis originaire de la Saskatchewan où nous avons John Arcand, un violoniste bien connu. Je m’en voudrais de ne pas souligner son nom. Je sais qu’il a reçu de nombreux prix et qu’il était, lui aussi, un violoniste de troisième génération d’origine métisse. Il s’est vu décerner l’Ordre du Canada, notamment.

En 2013, James Steele a remporté la Grand Master Competition.

Je voulais simplement parler de la Saskatchewan. Vous nous avez donné un bon exemple de la musique métisse. Merci beaucoup.

M. Vollrath : Ce sont de bons amis à moi.

La sénatrice Eaton : J’aimerais que toutes les séances du comité soient comme celle-ci.

Je vous demanderais d’éduquer la pauvre citadine que je suis. Quelle est la différence entre un violon et ce que l’on appelle en anglais un « fiddle »?

M. Hicks : C’est essentiellement la même chose. Tout dépend de la façon dont l’instrument est joué. Le violon, c’est pour la musique classique, alors que le « fiddle », c’est pour la musique plus paroissiale ou locale.

La sénatrice Eaton : Ça dépend de la façon dont l’instrument est joué et de la musique que l’on joue?

M. Vollrath : C’est la même chose. Itzhak Perlman, probablement un des violonistes les mieux connus au monde, parle d’un « fiddle and a stick. »

La sénatrice Cordy : J’imagine que c’est la différence entre grandir au Cap-Breton et grandir à Toronto, car au Cap-Breton, on appelle toujours cela un « fiddle ». J’ignore quel âge j’avais lorsque j’ai compris qu’il s’agissait en réalité d’un violon. Au Cruise Pavilion, à Sydney, là où les paquebots de croisière accostent, il y a une galerie d’art et un restaurant. C’est un très bel endroit. Devant ces commerces, il y a un énorme violon. C’est

Breton, no. It's a marker, so people will say, "I'll meet you down by the fiddle," or "How far away is that hotel from the fiddle?" It has really become a big marker. Of course Celtic Colours has really revitalized Scottish music and fiddle music in Cape Breton.

As you said earlier, people from Scotland are actually coming back to Cape Breton to learn the historical parts of playing the fiddle. I remember going to Scotland and arriving home and seeing that Cape Breton is actually more Scottish than Scotland. The President of the Gaelic College is a former premier and fiddler, Rodney MacDonald. Certainly, we have a long history.

If we pass this bill really fast, would we have time for them to play another tune?

The Chair: We will move towards that objective, with the cooperation of my colleagues.

Senator Enverga: Thank you very much for that great presentation. I wish all committees could be like this. I'm pretty sure this day will open up a whole new kind of multicultural event that will not only go from east to west but go around the world. Congratulations to our sponsors. I wish that you could fiddle all day today.

Senator Seth: I must say I enjoyed it very much. After a long session, we can laugh and dance a little bit. It's wonderful.

How does this merge with non-Anglo Saxon styles? How do you present in non-Anglo Saxon fiddle styles? Any music is music; any dance is dance; any fiddling is fiddling; but again, how do you merge into that?

Senator Eggleton: The Indian fiddle.

Ms. Johnson: There is a lot of collaboration between different multicultural groups, particularly in urban centres where Celtic and Indian are mixing together or African rhythms with Celtic. This kind of merging is happening all over now.

Senator Seth: Music is music, whatever the style of fiddling. Dance is dance. So you enjoy. I love this. Thank you. I love dancing.

Senator Chaput: I want to thank the sponsors and also the witnesses for this experience today. It brings back so many memories. I'm from Manitoba where we have a large Metis community, from St. Laurent and other places; and when we go there, this is what we hear. One of those Metis was the lieutenant-governor of the province of Manitoba for quite a few years. I can tell you that in that white house in Manitoba, there was fiddling when he was there. Thank you again.

devenu une sorte de point de repère où les gens se donnent rendez-vous. Non, ce n'est pas au Cap-Breton. C'est un point de repère. Les gens disent : « Je te rejoins devant le violon » ou « Où se trouve cet hôtel par rapport au violon? » C'est devenu un énorme point de repère. Bien entendu, le festival Celtic Colours a vraiment redonné vie à la musique écossaise et au violon au Cap-Breton.

Comme vous l'avez souligné plus tôt, les Écossais viennent au Cap-Breton pour apprendre le violon folklorique. Je me souviens, après un voyage en Écosse, d'avoir remarqué que le Cap-Breton était plus écossais que l'Écosse. Le président du Gaelic College, Rodney MacDonald, est un ancien premier ministre et violoniste. Il est clair que nous avons une histoire riche.

Si nous adoptons ce projet de loi rapidement, nous restera-t-il suffisamment de temps pour les entendre nous jouer un autre air?

Le président : Avec la coopération de mes collègues, c'est possible.

Le sénateur Enverga : Merci beaucoup pour cette excellente prestation. J'aimerais que toutes les séances soient comme celle-ci. J'ai bien l'impression que cette journée ouvrira la porte à une toute nouvelle sorte d'événement multiculturel, non seulement d'est en ouest, mais partout dans le monde. Félicitations à la marraine du projet de loi. J'aimerais vous entendre jouer du violon toute la journée.

La sénatrice Seth : Je dois dire que j'ai bien aimé votre prestation. Après une longue session, il est agréable de rire et de danser un peu. C'est merveilleux.

Comment ce style fusionne-t-il aux styles non anglo-saxons? Comment faites-vous pour jouer des styles non anglo-saxons? La musique, c'est la musique; la danse, c'est la danse; le violon, c'est du violon; mais comment faites-vous pour fusionner tout ça?

Le sénateur Eggleton : Le violon indien.

Mme Johnson : Il y a beaucoup de collaboration entre les différents groupes multiculturels, notamment dans les régions urbaines où les styles celtiques et indiens ou africains se mélangent. Ce genre de fusion se fait partout.

La sénatrice Seth : La musique, c'est la musique, peu importe le style. La danse, c'est la danse. On l'apprécie, on l'aime. Merci. J'aime danser.

La sénatrice Chaput : Je tiens à remercier la marraine du projet de loi ainsi que les témoins pour l'expérience que nous venons de vivre. Ça me rappelle de nombreux souvenirs. Je suis originaire du Manitoba où nous avons une grande collectivité métisse, notamment à Saint-Laurent. C'est le genre de musique qu'on y entend. Un des lieutenants-gouverneurs du Manitoba, qui a servi pendant de nombreuses années, était Métis. Je peux vous assurer que dans sa demeure, on y jouait beaucoup de violon. Merci encore.

Senator Stewart Olsen: I wanted to add one thing. I'm not sure everyone knows, and this is more for television, but at the end, the senator who is sponsoring the bill actually joined the fiddlers and is a fiddler herself, and well known. I think that's the inception. We enjoyed you as well.

The Chair: I'm going to invite our guests to stay where they are for the next part of our meeting, which is clause-by-clause consideration of the bill. Before I do, I want to say to you that I, too, have enjoyed this greatly. I'm from rural Nova Scotia. All my cousins on my father's side are fiddling all the time at jams continuously. It has been a part of our family experience and enjoyment since as long as I can remember. This has been a remarkable event here in the Senate. I consider myself to be extremely fortunate to be a country kid who has had a chance to chair this amazing meeting in the Senate of Canada.

With that, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-218, An Act respecting National Fiddling Day?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will alert the committee that a minor amendment needs to be introduced to correct a certain aspect of the bill. It will be introduced at the appropriate time.

Shall the title stand postponed? Agreed or not?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the short title in clause 1 stand postponed? Agreed or not?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the preamble carry? Senator Stewart Olsen?

Senator Stewart Olsen: I have one small amendment, a correction. I move:

That Bill S-218 be amended in the preamble, on page 1, by replacing line 14 with the following:

La sénatrice Stewart Olsen : J'aimerais ajouter une chose. J'ignore si tout le monde le sait, et je m'adresse ici à nos téléspectateurs, à la fin de la prestation, la marraine du projet de loi s'est jointe aux violonistes. Elle aussi est une violoniste bien connue. Je crois que c'est le lancement. Nous avons bien aimé votre présentation.

Le président : Je demanderais à nos invités de rester pour la prochaine partie de la séance, soit l'étude article par article du projet de loi. Avant de procéder, j'aimerais dire que j'ai moi aussi beaucoup aimé votre prestation. Je viens d'une région rurale de la Nouvelle-Écosse. Tous mes cousins du côté de mon père participent régulièrement à des concerts de violon. Cela fait partie de notre famille depuis aussi longtemps que je me souviens. Nous venons de vivre une expérience remarquable au Sénat. J'ai grandi à la campagne, et je me considère extrêmement chanceux d'avoir pu présider cette merveilleuse séance.

Cela dit, plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi S-218, Loi instituant la Journée nationale du violon traditionnel?

Des voix : D'accord.

Le président : Je tiens à souligner aux membres qu'un amendement mineur sera proposé afin de corriger un élément du projet de loi. Cet amendement sera proposé en temps et lieu.

L'étude du titre est-elle réservée? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule est-il réservé? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article un, le titre abrégé, est-elle réservée? Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le préambule est-il adopté? Madame la sénatrice Stewart Olsen, vous avez la parole.

La sénatrice Stewart Olsen : J'aurais un amendement mineur à proposer, une correction. Je propose :

Que le projet de loi S-218 soit modifié dans le préambule, à la page 1, par substitution, à la ligne 19, de ce qui suit :

“history of fiddle music, and in honour of Antonio”.

The Chair: We have that in both official languages. You're moving that amendment, senator?

Senator Stewart Olsen: Yes, I am.

The Chair: That amendment is on the floor. Is there discussion?

Senator Eggleton: It's a spelling correction.

The Chair: That's correct.

Are there any further questions or comments? Are you ready for the question?

An Hon. Senator: Question.

The Chair: All in favour signify?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Any contrary? Any abstentions?

That's unanimous. Thank you very much.

Shall the preamble carry as amended?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried, as amended.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hearing none, is it agreed that I report this bill, as amended, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much, colleagues.

I am now going to move to the final act of the formal committee meeting. I understand that some people will be able to stay for a bit and that we will go into an informal use of this room, shall we say, following the official use.

(The committee adjourned.)

« Antonio Stradivari; »

Le président : La motion est présentée dans les deux langues officielles. Madame la sénatrice, vous proposez cet amendement?

La sénatrice Stewart Olsen : Oui.

Le président : L'amendement est proposé. Y a-t-il des questions ou commentaires?

Le sénateur Eggleton : C'est pour corriger une faute d'orthographe.

Le président : C'est exact.

Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Êtes-vous prêts à mettre la motion aux voix?

Une voix : Mettons la motion aux voix.

Le président : Que tous ceux qui sont pour l'indiquent.

Des voix : D'accord.

Le président : Quelqu'un s'y oppose? Y a-t-il des abstentions?

Le vote est unanime. Merci beaucoup.

Le préambule, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Le préambule, tel que modifié, est adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le comité désire-t-il joindre des observations au rapport?

Non? Dans ce cas, plaît-il au comité que je fasse rapport de ce projet de loi, dans sa forme modifiée, au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci beaucoup, chers collègues.

Je vais maintenant passer à la dernière partie de la séance officielle du comité. Je crois comprendre que certains pourront rester un peu plus longtemps et que nous allons utiliser cette pièce de façon informelle, disons, une fois la séance officielle terminée.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, June 18, 2014

The Honourable Senator Elizabeth Hubley, sponsor of the bill.

As individuals:

Sherry Johnson, Professor, York University;

Kelli Trottier, Musician;

Ivan Hicks, Fiddler;

Calvin Vollrath, Fiddler.

TÉMOINS

Le mercredi 18 juin 2014

L'honorable sénatrice Elizabeth Hubley, marraine du projet de loi.

À titre personnel :

Sherry Johnson, professeure, Université York;

Kelli Trottier, musicienne;

Ivan Hicks, violoneux;

Calvin Vollrath, violoneux.